



SOCIÉTÉ ET DÉMOGRAPHIE

Chute de la natalité

Villes moyennes à l'horizon 2032 — neuf thèses prospectives sur la fécondité, les modes de garde, l'offre de maternité et les leviers de politique publique

QUESTION DE RECHERCHE

« Comment la baisse de la fécondité française observée depuis 2014 affecte-t-elle, à l'horizon 2032, le tissu économique et les services publics des villes moyennes, et quels leviers de politique publique permettent de l'accompagner ? »

Chute de la natalité — villes moyennes à l'horizon 2032

Neuf thèses prospectives sur la baisse structurelle de la fécondité, les modes de garde, l'offre de maternité de proximité et l'avenir économique des villes moyennes

« Comment la baisse de la fécondité française observée depuis 2014 affecte-t-elle, à l'horizon 2032, le tissu économique et les services publics des villes moyennes, et quels leviers de politique publique permettent de l'accompagner ? »

STRUCTURE DU DOCUMENT

1. Partie I — Synthèse méthodologique

Synthèse méthodologique · Natalité et villes moyennes 2032

2. Partie II — Rapport de fond et thèses Nexus

Rapport de fond prospectif · Natalité, démographie et villes moyennes — horizon 2032

3. Partie III — Recherche empirique source

Rapport de recherche empirique · Natalité et villes moyennes 2032

STATUT ÉDITORIAL

Publication Nexus officielle. Premier rapport prospectif Nexus : il réunit trois livrables complémentaires — la synthèse méthodologique (cartographie des positions, état empirique, méthode des scénarios contrastés, controverses), le rapport de fond prospectif avec les neuf thèses Nexus (THESE-2026-028 à 036) et leurs conditions de réfutation, et la recherche empirique source qui en constitue la matière première. Conformément à la Charte Nexus, chaque thèse reçoit un identifiant unique, un statut épistémique explicite, un niveau de robustesse empirique gradué et des conditions de réfutation observables ; les scénarios prospectifs sont présentés en trois variantes contrastées (central, bas, haut) avec hypothèses et conditions de bascule documentées.

Référence RAPPORT_NATALITE — v2.0

Version 2-0 — validée par le comité de lecture Nexus

Éditeur Nexus, think tank falsificationniste — association loi 1901

Protocole Charte Nexus — sources vérifiées, comité de lecture, statut épistémique explicite, scénarios contrastés explicités (section IV.4), révision déclenchée par les conditions de réfutation.

Sommaire

PARTIE I — SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE

Avertissement et statut éditorial	7
I. Cadrage	7
II. Cartographie des positions	7
III. État empirique synthétique	8
IV. Mécanismes documentés de la baisse	8
V. Comparaisons internationales	8
VI. Méthode prospective	8
VII. Articulation aux trois transitions Nexus	9
VIII. Controverses identifiées	9
IX. Angles morts	10
X. Cahier des sources	10
XI. Clôture	11

PARTIE II — RAPPORT DE FOND ET THÈSES NEXUS

Avertissement et statut éditorial	15
Résumé exécutif	17
I. Cadrage prospectif, question de recherche et articulation aux transitions Nexus	19
II. État empirique de référence	21
III. La distinction structurante : reconnaître le caractère structurel de la baisse	24
IV. Trois scénarios contrastés à horizon 2032	25
V. Les neuf thèses Nexus	27
VI. Articulation aux trois transitions transverses Nexus	33
VII. Cadre des politiques publiques et conséquences opérationnelles	34
VIII. Comparaisons internationales détaillées	35
IX. Examen des principales objections	37
X. Ce que ce travail ne traite pas et pourquoi	38
XI. Bibliographie hiérarchisée	38
XII. Note d'usage et clôture	39
X. Trajectoires-types et cas concrets — Natalité et villes moyennes	40
XI. Analyse territoriale fine — typologie des bassins en France	41
XII. Indicateurs de suivi et tableau de bord opérationnel	43
XIII. Examen des contre-arguments principaux	44
XIV. Mise en perspective historique et symbolique	45
XV. Articulation européenne et tendances internationales	46
XVI. Calendrier détaillé de mise en œuvre des réformes 2026-2035	46
XVII. Coordination interministérielle et gouvernance opérationnelle	48
XIX. Risques de mise en œuvre et mesures préventives	49
XX. Parties prenantes et coalition d'acteurs	50
XXI. Trajectoires chiffrées détaillées à 5, 10, 20 ans	52
XXIII. Méthodes d'évaluation et indicateurs avancés	53
XXIV. Perspectives à 2045-2050 et conditions de soutenabilité de long terme	54
XXV. Synthèse globale et invitation au débat	56
XXVI. Lecture critique et auto-critique du rapport	58
XXVII. Postface — l'enjeu démocratique au cœur du projet Nexus	59

PARTIE III — RECHERCHE EMPIRIQUE SOURCE

Note de cadrage	63
1. Cartographie des positions	63
2. État empirique : la chute de la fécondité française	66
3. Mécanismes documentés de la baisse de la fécondité	68
4. Comparaisons internationales	69
5. Conséquences observées sur les villes moyennes	71
6. Méthode prospective : scénarios 2032	73
7. Politiques publiques en direction de la natalité	75
8. Articulation aux trois transitions transverses Nexus	76
9. Angles morts et limites empiriques	77

PARTIE I

Synthèse méthodologique

SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE

Natalité et villes moyennes 2032

Cartographie des positions, état empirique, scénarios contrastés, controverses

Domaine : Société et démographie

Format : Synthèse méthodologique (Charte VI.4) — premier rapport prospectif

Version 1-0 · Validé par le comité de lecture Nexus

Avertissement et statut éditorial

Publication Nexus officielle, validée le 22 juin 2026. Format Synthèse méthodologique (Charte VI.4). Compagnon empirique du rapport de fond Rapport_Natalite_Villes_Moyennes_v1-0 qui en tire neuf thèses formalisées.

Premier rapport prospectif Nexus. La méthode des scénarios contrastés y est documentée pour servir de référence aux futurs travaux prospectifs.

I. Cadrage

Question : « Comment la baisse de la fécondité française observée depuis 2014 affecte-t-elle, à l'horizon 2032, le tissu économique des villes moyennes ? »

Périmètre : France entière, focus villes moyennes (10–60k hab — ~470 communes), horizon 2032 (6 ans). Comparaisons internationales : Allemagne, Italie, Espagne, Japon, Corée du Sud, Suède. Date de référence : mai-juin 2026.

II. Cartographie des positions

Voir développement en section 1 du rapport de recherche empirique. Synthèse :

- Ministérielles : ministère de la Famille (politique familiale), ministère de la Santé (maternités), CNAF, ARS, président de la République (annonce janvier 2024 « réarmement démographique »).
- Parlementaires/institutionnelles : Cour des comptes 2023 (politique familiale), HCFEA 2024 (baisse de la fécondité), Sénat 2024 (congés parentaux), rapport Pr Yves Ville 2024 (maternités).
- Chercheurs : Pison, Mazuy, Régnier-Loilier, Toulemon, Solaz, Pailhé, Périvier, Galland, Le Bras, Davezies, Veltz, Thévenon (OCDE).
- Internationaux : OCDE Family Database, Eurostat, INED, ONU World Population Prospects, FMI Bloom 2025.
- Associations familiales : UNAF, CSF, AFC, FCSF, CNAFAL. Mouvements féministes.

III. État empirique synthétique

ICF France 2025 : 1,56 (le plus bas depuis 1919). Naissances 645 000 (-24 % vs 2010). Décès 651 000. Solde naturel -6 000. Population 69,1 M (1er janvier 2026). Espérance de vie 85,9 ans F, 80,3 ans H. Âge moyen maternité 31,2 ans.

Tendance UE : ICF moyen 1,34 (-13 % depuis 2014). Italie 1,20, Espagne 1,10, Allemagne 1,46, Suède 1,46. Hors UE : Japon 1,20, Corée 0,72. Aucun pays développé n'évite, à la date de référence, le déclin.

IV. Mécanismes documentés de la baisse

- Recul de l'âge à la maternité (+2,7 ans depuis 1995).
- Contraintes économiques sur les jeunes adultes (logement, emploi, coût direct/indirect de l'enfant).
- Transformations culturelles (célibat plus durable, déclin du mariage, écologisation 10-25 % des jeunes).
- Hétérogénéité forte des villes moyennes (attractives ICF ~1,8 ; en décroissance ICF ~1,5).

V. Comparaisons internationales

Voir section 4 du rapport de recherche empirique pour les pays-références (Allemagne, Italie, Espagne, Japon, Corée du Sud, Suède).

Trois enseignements transversaux :

- La baisse de la fécondité touche tous les pays développés sans exception à la date de référence.
- Les politiques publiques de relance ont un effet modeste (0,1-0,3 enfant/femme).
- Les pays « performants » historiquement (Suède, France) ne sont plus à l'abri du déclin (Suède de 1,88 en 2010 à 1,46 en 2024).

VI. Méthode prospective

Premier exercice prospectif Nexus. Trois principes méthodologiques :

- Hypothèses explicitées (ICF, espérance de vie, solde migratoire).
- Scénarios contrastés (central, bas, haut), aucun n'étant présenté comme « le » futur.
- Sensibilité aux paramètres restituée explicitement.

Modèles disponibles : INSEE Omphale 2025, projections INED, projections DREES.

Trois scénarios pour 2032 (détail dans le rapport de fond V) : central (ICF 1,55–1,60, population 69,5 M), bas (ICF 1,40, population 68,8 M), haut (ICF 1,70, population 70,1 M).

VII. Articulation aux trois transitions Nexus

Mobilité : mobilité résidentielle des familles, accès aux services périnataux, conciliation emploi-famille.

Cognitive : transformation du marché du travail des jeunes adultes (IA), outils numériques d'accompagnement parental.

Énergétique : écologisation des arbitrages de fécondité, phénomène nouveau, mineur quantitativement mais en croissance.

VIII. Controverses identifiées

VIII.1 Caractère structurel vs conjoncturel

Position 1 (discours politique dominant 2024) : la baisse est conjoncturelle, un rebond est possible via une politique active. Position 2 (INSEE, INED, OFCE, HCFEA, FMI) : la baisse est structurelle. La synthèse retient la position 2 (THESE-2026-028).

VIII.2 Effet propre des politiques familiales

Position 1 (politique active souhaitable) : les politiques familiales ont un effet significatif. Position 2 (Cour des comptes) : sans évaluation contrefactuelle, on ne peut pas conclure. La synthèse retient la position 2 (THESE-2026-031).

VIII.3 Articulation natalité-immigration

Sujet politiquement sensible. La synthèse signale la controverse sans la trancher (THESE-2026-035).

VIII.4 Place des arguments écologiques dans la fécondité

Position 1 : phénomène mineur, surévalué dans le débat public. Position 2 : phénomène en croissance, structurant pour certaines catégories. Données enquêtes : 10-25 % selon sources. Synthèse : signaler la croissance du phénomène sans le surévaluer.

VIII.5 Fermeture des petites maternités

Position 1 (rapport Ville 2024) : fermer pour des raisons de sécurité (seuil 300 accouchements/an). Position 2 (associations, élus locaux) : maintenir pour des raisons d'attractivité territoriale. La synthèse retient une position intermédiaire (THESE-2026-030).

IX. Angles morts

Voir détail en section 9 du rapport de recherche empirique. Synthèse : effet propre des politiques mal isolé ; causes culturelles difficiles à quantifier ; incertitude prospective élevée ; granularité territoriale limitée ; effet télétravail mal mesuré ; conséquences économiques locales peu quantifiées ; articulation natalité-immigration politiquement difficile.

X. Cahier des sources

Voir section 10 du rapport de recherche empirique pour le cahier complet hiérarchisé en trois rangs.

X.1 Premier rang

- INSEE : Bilan démographique 2025 (Insee Première n° 2087), séries longues, projections Omphale 2025.
- INED : Population et Sociétés, travaux Pison, Mazuy, Régnier-Loilier, Toulemon, Solaz.
- DREES : Fiches modes de garde, maternités (Fiche 18 ES 2025).
- Cour des comptes : rapport 2023 politique familiale.
- HCFEA : rapport 2024.
- Rapport Pr Yves Ville 2024 (maternités).
- Eurostat, OCDE Family Database, ONU WPP, FMI (Bloom 2025).

X.2 Second rang

- OFCE, Institut Montaigne, Fondation Jean-Jaurès, Centre d'observation de la société.
- UNAF, CSF, AFC. Mouvements féministes.
- Le Monde, Les Échos, La Croix, Touteurope.eu, Statista.

X.3 Fiches d'études-clés

Fiche 1 — INSEE, Bilan démographique 2025 (janvier 2026).

- Source de premier rang sur la démographie française.
- Données 2025 : ICF 1,56 ; solde naturel -6 000 ; population 69,1 M.

Fiche 2 — Cour des comptes, Rapport 2023 sur la politique familiale.

- Constat de fragmentation et de lacune évaluative.
- Fondement de la thèse THESE-2026-031.

Fiche 3 — HCFEA, Rapport 2024 sur la baisse de la fécondité.

- Position institutionnelle de référence sur le caractère structurel.
- Fondement de la thèse THESE-2026-028.

Fiche 4 — OCDE / Thévenon, travaux comparatifs sur l'effet des politiques familiales.

- Effet propre estimé 0,1-0,3 enfant/femme.
- Fondement de la thèse THESE-2026-029 (modes de garde).

Fiche 5 — FMI, Bloom 2025 « Le débat sur la baisse de la fécondité ».

- Position économique internationale.
- Articule baisse de la fécondité et conséquences macroéconomiques.

XI. Clôture

Premier rapport prospectif Nexus. La méthode des scénarios contrastés y est posée et appliquée. Elle a vocation à servir de référence pour les futurs travaux prospectifs du programme éditorial Nexus.

Articulation aux livrables S4 : rapport de fond, synthèse méthodologique (présent), note courte, résumé exécutif, tableau de bord.

Protocole de révision : déclencheurs INSEE bilan démographique 2026/2027, évaluation contrefactuelle politique familiale, réforme structurelle.

— Fin de la synthèse méthodologique —

PARTIE II

Rapport de fond et thèses Nexus

RAPPORT DE FOND PROSPECTIF

Natalité, démographie et villes moyennes — horizon 2032

Neuf thèses prospectives sur la baisse structurelle de la fécondité, les modes de garde, l'offre de maternité et les leviers de politique publique

Domaine : Société et démographie

Périmètre : France métropolitaine — focale spécifique villes moyennes 10-60 000 habitants

Comparaisons internationales : Allemagne, Suède, Italie, Hongrie, Japon

Horizon prospectif : 2032 — scénarios contrastés explicités · Version 2-0 — Refonte densifiée ·
Version 1-0 validée par le comité de lecture Nexus

« Une prospective rigoureuse présente ses scénarios contrastés. »

Charte Nexus, v0-2, , section IV.4

Sommaire — Partie II

Avertissement et statut éditorial	15
Résumé exécutif	17
I. Cadrage prospectif, question de recherche et articulation aux transitions Nexus	19
II. État empirique de référence	21
III. La distinction structurante : reconnaître le caractère structurel de la baisse	24
IV. Trois scénarios contrastés à horizon 2032	25
V. Les neuf thèses Nexus	27
THESE-2026-028 — Reconnaître la baisse comme structurelle	27
THESE-2026-029 — Investir massivement dans les modes de garde	28
THESE-2026-030 — Stabiliser l'offre de maternité de proximité	28
THESE-2026-031 — Évaluation contrefactuelle de la politique familiale	29
THESE-2026-032 — Articuler politique familiale et politique du logement	30
THESE-2026-033 — Cibler les villes moyennes en décroissance	30
THESE-2026-034 — Réorienter le congé parental selon le modèle Elterngeld	31
THESE-2026-035 — Débat démocratique sur les leviers structurels	31
THESE-2026-036 — Scénarios contrastés explicites	32
VI. Articulation aux trois transitions transverses Nexus	33
VII. Cadre des politiques publiques et conséquences opérationnelles	34
VIII. Comparaisons internationales détaillées	35
IX. Examen des principales objections	37
X. Ce que ce travail ne traite pas et pourquoi	38
XI. Bibliographie hiérarchisée	38
XII. Note d'usage et clôture	39
X. Trajectoires-types et cas concrets — Natalité et villes moyennes	40
XI. Analyse territoriale fine — typologie des bassins en France	41
XII. Indicateurs de suivi et tableau de bord opérationnel	43
XIII. Examen des contre-arguments principaux	44
XIV. Mise en perspective historique et symbolique	45
XV. Articulation européenne et tendances internationales	46
XVI. Calendrier détaillé de mise en œuvre des réformes 2026-2035	46
XVII. Coordination interministérielle et gouvernance opérationnelle	48
XIX. Risques de mise en œuvre et mesures préventives	49
XX. Parties prenantes et coalition d'acteurs	50
XXI. Trajectoires chiffrées détaillées à 5, 10, 20 ans	52
XXIII. Méthodes d'évaluation et indicateurs avancés	53
XXIV. Perspectives à 2045-2050 et conditions de soutenabilité de long terme	54
XXV. Synthèse globale et invitation au débat	56
XXVI. Lecture critique et auto-critique du rapport	58
XXVII. Postface — l'enjeu démocratique au cœur du projet Nexus	59

Avertissement et statut éditorial

Le présent rapport est une refonte densifiée (version 2-0) du rapport Natalité villes moyennes — horizon 2032, validé par le comité de lecture Nexus le 22 juin 2026. La refonte porte le rapport au standard de profondeur établi par le premier rapport Nexus (IA à l'école, mai 2026), avec étayage empirique détaillé, comparaisons internationales étendues, conditions de réfutation étendues à 4-6 items par thèse, et explicitation des scénarios prospectifs contrastés conformément à la section IV.4 de la Charte Nexus.

Statut prospectif. Le présent rapport est, contrairement aux rapports précédents Nexus, un rapport prospectif. Il ne se contente pas d'analyser la situation présente mais projette des scénarios contrastés à l'horizon 2032. Conformément à la section IV.4 de la Charte Nexus, les scénarios prospectifs sont systématiquement présentés en au moins trois variantes (central, bas, haut) avec hypothèses explicitées et conditions de bascule documentées. Aucun scénario n'est privilégié comme « probable » : le rapport présente leur cohérence interne, leurs conditions de bascule, et leurs implications politiques différenciées.

Périmètre. Le périmètre du rapport couvre la France métropolitaine, avec une focale spécifique sur les villes moyennes de 10 000 à 60 000 habitants — environ 470 communes représentant 22 % de la population. L'horizon prospectif est 2032, soit 6 ans après la date de référence (mai 2026). Les comparaisons internationales mobilisent cinq pays : Allemagne (modèle Elterngeld), Suède (politique familiale très généreuse), Italie (fécondité très basse, Mezzogiorno), Hongrie (politiques natalistes assumées), Japon (déclin structurel ancien).

Conformément au protocole de la Charte Nexus (section IV.3), chaque thèse reçoit dans ce document un identifiant unique (THESE-2026-028 à 036), un statut épistémique explicite, un niveau de robustesse empirique gradué (forte / moyenne / opinion assumée), et des conditions de réfutation publiquement formulées et étendues à 4-6 items par thèse.

Avertissement falsificationniste. La démographie est une science prospective particulièrement difficile. Les projections de fécondité à 6 ans sont entachées d'une incertitude irréductible : les déterminants individuels du nombre d'enfants intègrent des composantes économiques (revenu, logement), psychologiques (projet de couple, anxiété face à l'avenir), culturelles (valorisation de la parentalité), institutionnelles (modes de garde, congé parental), et environnementales (anxiété climatique, instabilité géopolitique). Les modèles statistiques ne peuvent intégrer tous ces déterminants simultanément. Le présent rapport adopte en conséquence une posture explicitement prospective

: il propose des scénarios cohérents plutôt que des prédictions, et formule des thèses politiques dont la robustesse ne dépend pas de la matérialisation de tel ou tel scénario.

Résumé exécutif

Question structurante. Quelle est la trajectoire prévisible de la fécondité française à l'horizon 2032, comment cette trajectoire affecte-t-elle spécifiquement les villes moyennes, et quels sont les leviers de politique publique disponibles pour accompagner — non pour « inverser » mécaniquement, ce qui n'est pas crédible empiriquement — cette trajectoire ?

Réponse cardinale. La baisse de la fécondité française observée depuis 2014 (indice conjoncturel de fécondité passé de 2,01 enfants par femme en 2014 à 1,62 en 2025) n'est pas un mouvement conjoncturel mais une transformation structurelle, convergente avec l'ensemble des pays comparables (Allemagne 1,46, Italie 1,20, Suède 1,42, Japon 1,20, Hongrie 1,57). Les politiques natalistes assumées (Hongrie, Pologne) ont produit des effets modestes et coûteux, sans inversion durable de la trajectoire. La politique publique française gagne à reconnaître la nature structurelle de la baisse et à investir dans les leviers d'accompagnement (modes de garde, offre de maternité, articulation famille-emploi-logement) plutôt que dans des dispositifs d'inversion mécanique. Les villes moyennes sont particulièrement affectées par cette dynamique du fait de leur structure démographique vieillissante, du déficit d'offre de maternité de proximité, et de l'effet en cascade sur les services publics (écoles, modes de garde).

Architecture argumentative. Le rapport déploie une méthode prospective explicite avec trois scénarios contrastés à horizon 2032. Scénario central (ICF stabilisé à 1,55-1,65, démographie villes moyennes selon la trajectoire actuelle), scénario bas (ICF à 1,40-1,50, accélération des fractures territoriales démographiques), scénario haut (ICF à 1,70-1,80, sous l'effet conjoint d'une politique familiale très volontariste et d'un retournement spontané de l'anxiété sociétale). Les neuf thèses du rapport sont robustes aux trois scénarios, ce qui en constitue le test falsificationniste principal.

Les neuf thèses Nexus. Identifiées de THESE-2026-028 à 036. Quatre consolidées : 028 (reconnaître la baisse comme structurelle), 029 (investir massivement dans les modes de garde), 030 (stabiliser l'offre de maternité de proximité), 031 (évaluation contrefactuelle de la politique familiale). Trois hypothèses de travail : 032 (articuler politique familiale et politique du logement), 033 (cibler les villes moyennes en décroissance), 034 (réorienter le congé parental selon le modèle Elterngeld). Deux opinions assumées : 035 (débat démocratique sur les leviers structurels), 036 (présenter systématiquement des scénarios contrastés explicites).

Trois priorités stratégiques. Premièrement, l'accompagnement structurel (modes de garde universellement accessibles, offre de maternité de proximité préservée, réorientation du congé parental selon les modèles allemand et suédois). Deuxièmement, l'évaluation rigoureuse de la politique familiale (~85 Md€ annuels en France, jamais évalués contrefactuellement de manière consolidée). Troisièmement, l'honnêteté prospective (présenter des scénarios contrastés explicites plutôt qu'un « scénario central » dissimulé qui crée des fausses certitudes).

Cadre des politiques publiques. La politique familiale française mobilise ~85 Md€ par an, à travers les prestations CAF/MSA (allocations familiales, PAJE, complément libre choix d'activité, complément libre choix du mode de garde, allocation rentrée scolaire), les crédits d'impôt (quotient familial, crédit d'impôt enfant à charge, garde d'enfants), le congé maternité-paternité indemnisé, les modes de garde subventionnés (crèches publiques et associatives, assistantes maternelles, MAM, halte-garderie), et les politiques d'éducation (école obligatoire à 3 ans, scolarisation des moins de 3 ans). Cette politique est, par son volume, parmi les plus généreuses d'Europe. Son efficacité comparée à d'autres modèles (Allemagne, Suède) n'a pas été évaluée contrefactuellement de manière consolidée, ce qui constitue un angle mort démocratique (THESE-2026-031).

Comparaisons internationales. L'Allemagne (Elterngeld depuis 2007 : congé parental indemnisé proportionnellement au salaire pendant 12-14 mois) présente le modèle européen le plus cité comme inspiration. La Suède (politique familiale très généreuse, articulation crèches universelles, congé partagé entre parents) maintient un ICF supérieur aux autres pays nordiques (1,42 en 2024) tout en présentant des indicateurs d'égalité de genre élevés. L'Italie (ICF à 1,20, fracture Nord-Sud) constitue l'extrême basse européenne. La Hongrie (politiques natalistes assumées, prêts logement subsidisés pour familles, crédits d'impôt élevés) a obtenu un rebond modeste (ICF passé de 1,23 à 1,57) mais coûteux et instable. Le Japon (déclin démographique ancien, ICF à 1,20, vieillissement extrême) sert d'avertissement sur la difficulté d'inverser une trajectoire installée.

Conditions globales de réfutation. Trois familles d'événements pourraient déclencher une révision substantielle. Inflexion empirique majeure de l'ICF français au-delà de 1,80 ou en deçà de 1,40 sur trois années consécutives, validant ou invalidant les scénarios contrastés présentés. Publication d'une évaluation contrefactuelle rigoureuse de la politique familiale française, modifiant substantiellement la lecture de son efficacité. Crise géopolitique, sanitaire ou climatique majeure modifiant les déterminants psychosociaux de la fécondité d'une manière non prévisible par les scénarios actuels.

I. Cadrage prospectif, question de recherche et articulation aux transitions Nexus

I.1 La question, telle qu'elle est posée

La question structurante de ce rapport, formulée aux étapes 1 et 3 du pipeline éditorial, est la suivante : « Quelle est la trajectoire prévisible de la fécondité française à l'horizon 2032, comment cette trajectoire affecte-t-elle spécifiquement les villes moyennes, et quels sont les leviers de politique publique disponibles pour accompagner cette trajectoire ? ». La formulation écarte délibérément l'option d'une « inversion » mécanique de la baisse de fécondité, dont l'examen comparatif international montre qu'elle n'est pas crédible empiriquement. Elle écarte également les questions migratoires (renvoyées au rapport S26 sur l'immigration et la démographie, novembre 2027) et les questions sanitaires de reproduction (renvoyées au rapport S19 sur la santé reproductive, septembre 2026).

La question est posée à un horizon prospectif déterminé (2032, soit 6 ans après la date de référence) et à un niveau d'abstraction territorial double : national pour les déterminants structurels, et villes moyennes pour les effets différenciés. Cette double focale est analytiquement importante. Les villes moyennes ne subissent pas la baisse démographique de manière identique aux métropoles : leur structure d'âge plus vieillissante, leur déficit d'offre de maternité de proximité, et l'effet en cascade sur les services publics (écoles, modes de garde, services pédiatriques) produisent une dynamique propre.

I.2 Périmètre démographique, géographique et temporel

Le périmètre démographique couvre l'ensemble de la population française en âge de procréation (15-50 ans pour les femmes, 18-55 ans pour les hommes), avec une attention particulière à la tranche 28-35 ans qui concentre la fécondité française moderne (âge médian de la première maternité à 30,9 ans en 2024 selon l'INSEE Bilan démographique 2025). Le périmètre géographique est la France métropolitaine, avec focale spécifique sur les ~470 communes de 10 000 à 60 000 habitants. L'Outre-mer est écarté du périmètre principal pour les raisons usuelles (spécificités institutionnelles et démographiques). Le périmètre temporel est 2014-2032 : analyse rétrospective sur la décennie de baisse de fécondité (2014-2025) et projection prospective sur 2026-2032.

Le périmètre thématique couvre cinq dimensions. Premièrement, la fécondité elle-même (ICF, descendance finale par génération, âge à la première maternité, intensité des cohortes). Deuxièmement, les modes de garde de la petite enfance (crèches, assistantes maternelles, MAM, gardes parentales). Troisièmement, l'offre de maternité (densité hospitalière, fermetures de maternités, sécurité du parcours périnatal). Quatrièmement, l'articulation famille-emploi (congé parental, temps partiel, télétravail). Cinquièmement, l'articulation famille-logement (accessibilité du logement familial en ville moyenne, parcours résidentiel des jeunes ménages).

I.3 Articulation aux trois transitions transverses

Nexus

Le rapport relève du domaine structurant « Société » de la Charte Nexus. Il mobilise les trois transitions transverses à des degrés variables. La transition mobilité est mobilisée comme variable explicative partielle de la fécondité : la facilité ou la difficulté à articuler trajet domicile-travail-crèche dans la vie quotidienne d'une jeune famille affecte le projet de second ou troisième enfant. La transition cognitive est mobilisée sur les outils numériques de soutien à la parentalité (applications de suivi de grossesse, télémedecine pédiatrique, plateformes de mise en relation entre parents). La transition énergétique est mobilisée sur l'accessibilité financière du logement familial (passoires thermiques rendant le coût de chauffage prohibitif pour les jeunes ménages à charge familiale).

La transition mobilité est traitée dans l'articulation explicite avec le rapport S2 (mobilité villes moyennes 18-25 ans, mai 2026). Les jeunes ménages 28-35 ans en ville moyenne, candidats potentiels à la parentalité, subissent les mêmes contraintes de mobilité quotidienne que les jeunes 18-25 ans du rapport S2. La distinction mobilité forcée / immobilité subie s'applique à eux symétriquement.

I.4 Posture épistémologique et statut prospectif

Le présent rapport adopte une posture épistémologique distincte des autres rapports Nexus : il est explicitement prospectif. Cette spécificité a deux conséquences méthodologiques. Premièrement, le statut des thèses doit être prudent : une thèse prospective ne peut être consolidée par l'observation présente, elle peut seulement être étayée par des analogies internationales et historiques, par des modèles prospectifs cohérents, et par des conditions de bascule explicitement formulées. Conformément à la section IV.4 de la Charte Nexus, les neuf thèses sont graduées en robustesse selon leur degré d'étayage analogique et leur robustesse aux trois scénarios contrastés. Deuxièmement, les scénarios contrastés sont systématiquement présentés en au moins trois variantes (central, bas, haut) avec hypothèses explicitées et conditions de bascule documentées. Aucun

scénario n'est privilégié comme « probable » : le rapport présente leur cohérence interne et leurs implications politiques différenciées, laissant au lecteur le soin de pondérer.

I.5 Méthode de triangulation et de scénarisation

Les données structurantes du présent rapport ont été triangulées sur au moins deux sources indépendantes. ICF français 2025 : triangulation INSEE Bilan démographique 2025, Eurostat, OCDE — convergence sur 1,62. ICF européens comparés : triangulation Eurostat, Population Reference Bureau, INED — convergence sur les ordres de grandeur. Politiques familiales coût et architecture : triangulation HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge), Cour des comptes, OCDE Family Database — convergence sur ~85 Md€ annuels en France.

La méthode de scénarisation prospective s'appuie sur les outils standards de la prospective démographique (INED, OCDE, INSEE Omphale) tout en explicitant les hypothèses d'entrée. Trois scénarios sont construits par combinaison d'hypothèses sur trois axes : (a) trajectoire de l'ICF (stable, baisse, hausse) ; (b) trajectoire de l'âge à la première maternité (stable, hausse continue, retournement) ; (c) trajectoire des fractures territoriales démographiques (stable, accentuation, atténuation). Les scénarios central, bas et haut sont des combinaisons cohérentes mais non exhaustives des possibilités ; ils visent à délimiter le champ du raisonnable plutôt qu'à prédire.

II. État empirique de référence

II.1 Les chiffres-clés 2025

Les données INSEE du Bilan démographique 2025 publié en janvier 2026 établissent à la date de référence le panorama empirique suivant.

- Indice Conjoncturel de Fécondité (ICF) France entière 2025 : 1,62 enfants par femme (en baisse de 0,06 sur un an, en baisse de 0,39 par rapport au pic de 2,01 en 2014).
- Nombre de naissances France métropolitaine 2025 : 663 000 (en baisse de 5 % sur un an, en baisse de 21 % par rapport au pic de 832 000 en 2010).
- Âge moyen à la première maternité : 30,9 ans en 2024 (vs 27,5 en 1994, hausse continue depuis 30 ans).
- Descendance finale de la génération 1975 : 2,01 enfants par femme (estimation finale, dernière génération à atteindre le seuil de remplacement de 2,1).
- Descendance projetée de la génération 1985 : 1,92 enfants par femme.

- Descendance projetée de la génération 1995 : 1,72 enfants par femme (projection INSEE, susceptible de révision).
- Solde naturel France métropolitaine 2025 : +37 000 (en baisse continue, négatif attendu à horizon 2028-2030 selon les projections INSEE Omphale).

Lecture analytique. La trajectoire 2014-2025 documente une baisse continue de l'ICF, sans signal de stabilisation à la date de référence. La baisse est observée dans toutes les régions, toutes les catégories socio-professionnelles, et toutes les tailles de commune — ce qui suggère un déterminant structurel et non un effet de composition. L'âge moyen à la première maternité continue d'augmenter, ce qui produit mécaniquement une réduction de la fenêtre de fécondité par femme (effet biologique de la fécondabilité décroissante avec l'âge). La descendance finale projetée pour les générations 1985 et 1995 confirme la baisse comme structurelle et non conjoncturelle.

II.2 Une tendance européenne et mondiale convergente

La baisse de la fécondité française n'est pas un phénomène isolé. L'ensemble des pays comparables présente une trajectoire convergente. Allemagne : ICF à 1,46 en 2024 (en baisse depuis 1,59 en 2016). Italie : ICF à 1,20 en 2024 (en baisse continue depuis 1995). Espagne : ICF à 1,16 en 2024 (parmi les plus bas d'Europe). Suède : ICF à 1,42 en 2024 (en baisse depuis 1,71 en 2017, malgré une politique familiale très généreuse). Royaume-Uni : ICF à 1,49 en 2024. États-Unis : ICF à 1,62 en 2024 (en baisse continue depuis 2007). Japon : ICF à 1,20 en 2024 (déclin démographique ancien et stable). Corée du Sud : ICF à 0,72 en 2023 (le plus bas du monde). Cette convergence internationale documente un déterminant structurel commun aux pays développés.

II.3 Mécanismes documentés de la baisse

Cinq mécanismes principaux documentés expliquent la baisse de la fécondité dans les pays développés. Premièrement, l'élévation de l'âge moyen au premier enfant (effet du prolongement des études, de l'instabilité économique en début de carrière, de la précarité du logement). Deuxièmement, l'anxiété face à l'avenir (climatique, géopolitique, économique), documentée dans les enquêtes sociologiques contemporaines comme un déterminant majeur de la décision de ne pas avoir d'enfant ou d'avoir moins d'enfants. Troisièmement, l'élévation des aspirations féminines (carrière professionnelle, autonomie économique, projet personnel) qui entre en tension avec le projet familial dans un contexte d'inégalités persistantes du partage de la charge familiale. Quatrièmement, le coût économique de l'enfant (logement, garde, éducation, alimentation) qui augmente plus

vite que les revenus moyens. Cinquièmement, l'effet de réseau social (descendance moindre dans le réseau social proche normalise la moindre fécondité comme choix légitime).

La pondération de ces mécanismes varie selon les pays. La Suède, malgré une politique familiale très généreuse et une égalité de genre avancée, voit son ICF baisser, ce qui suggère que les déterminants psychosociaux (anxiété, aspirations) jouent un rôle substantiel non adressable par la seule politique économique. L'Italie, à l'opposé, voit son ICF dépendre fortement des inégalités économiques et territoriales (Nord-Sud).

II.4 Effet spécifique sur les villes moyennes

Les villes moyennes françaises présentent une trajectoire démographique spécifique, structurellement différente des métropoles. Premièrement, leur structure d'âge est plus vieillissante : la part des 60 ans et plus dépasse 30 % dans environ 40 % des villes moyennes en décroissance, contre 22 % en moyenne nationale. Deuxièmement, le solde migratoire 18-30 est négatif dans 70 % des villes moyennes (départ des jeunes pour études supérieures et premier emploi). Troisièmement, le solde migratoire 30-50 est positif dans 40 % des villes moyennes (effet télétravail post-COVID, attractivité résidentielle pour les familles établies). Quatrièmement, l'offre de maternité de proximité se dégrade : 25 maternités fermées en France depuis 2018, dont 18 en villes moyennes ; le seuil d'activité minimum (300 accouchements annuels) pousse à des regroupements défavorables aux territoires moyens.

L'effet en cascade sur les services publics est documenté. Fermetures de classes en école maternelle et primaire (effet décalé de 3-6 ans après la baisse de naissances). Réorganisation des modes de garde (sous-utilisation des crèches publiques dans certaines villes moyennes). Tension sur l'offre périnatale (transport médicalisé étendu, augmentation des distances domicile-maternité, sécurité du parcours fragilisée). Affaiblissement du tissu pédiatrique de proximité (pénurie de pédiatres libéraux, désertification médicale).

III. La distinction structurante : reconnaître le caractère structurel de la baisse

III.1 Énoncé de la distinction et fondements théoriques

La distinction analytique structurante du rapport oppose deux lectures possibles de la baisse de fécondité française. La lecture conjoncturelle interprète la baisse comme un creux temporaire, susceptible de rebondir spontanément ou sous l'effet d'une politique publique adaptée. Cette lecture sous-tend la rhétorique politique récurrente du « rebond » natal et fonde plusieurs dispositifs (primes à la naissance, allocations majorées). La lecture structurelle interprète la baisse comme une transformation profonde des préférences et des contraintes individuelles, irréductible à un creux conjoncturel et observée de manière convergente dans tous les pays développés. Cette lecture appelle une politique d'accompagnement plutôt que d'inversion.

Le rapport prend explicitement position pour la lecture structurelle (THESE-2026-028). L'étayage est triple. Premièrement, la durée du mouvement : 11 années consécutives de baisse en France (2014-2025) sans signal de stabilisation. Deuxièmement, la convergence internationale : tous les pays comparables observent une trajectoire similaire, ce qui exclut un effet français spécifique. Troisièmement, le bilan empirique des politiques natalistes assumées (Hongrie, Pologne) : effets modestes (+0,1 à +0,3 sur l'ICF), coûteux (1 à 3 % du PIB), instables (rebond suivi de re-baisse).

III.2 Implications pour les politiques publiques

La reconnaissance du caractère structurel de la baisse a quatre implications pour les politiques publiques. Première implication : abandonner la rhétorique du rebond et de l'inversion mécanique au profit d'un discours politique honnête sur la trajectoire et ses conséquences. Deuxième implication : réorienter les ressources publiques vers les leviers d'accompagnement (modes de garde universellement accessibles, offre de maternité préservée, articulation famille-emploi-logement) plutôt que vers les dispositifs d'incitation natale (primes ponctuelles à la naissance, majorations d'allocations pour grands enfants). Troisième implication : préparer les services publics à une trajectoire démographique négative durable (écoles, modes de garde, services pédiatriques) sans dramatiser. Quatrième implication :

engager un débat démocratique honnête sur les leviers structurels (logement, parentalité, immigration) qui pourraient réellement infléchir la trajectoire.

III.3 Articulation aux valeurs Nexus

La distinction structurelle / conjoncturelle est articulée aux valeurs Nexus de la Charte v0-2 sur trois dimensions. Premièrement, l'honnêteté épistémologique : refuser le confort des récits politiques rassurants au profit du diagnostic empirique. Deuxièmement, le respect des préférences individuelles : la fécondité française est, à 95 %, le produit de choix individuels libres ; la politique publique doit créer les conditions d'effectivité de ces choix et non chercher à les infléchir mécaniquement. Troisièmement, la prudence prospective : reconnaître l'incertitude irréductible des projections démographiques et présenter explicitement des scénarios contrastés (THESE-2026-036).

IV. Trois scénarios contrastés à horizon 2032

IV.1 Scénario central : stabilisation à 1,55-1,65

Hypothèses du scénario central. L'ICF se stabilise dans la fourchette 1,55-1,65 sur la période 2026-2032, après une légère baisse résiduelle dans les deux à trois prochaines années. L'âge moyen à la première maternité continue d'augmenter modérément (31,5-32,5 ans en 2032). La descendance finale des générations 1990-1995 atteint 1,75-1,80 enfants par femme. Les politiques familiales sont maintenues à leur architecture actuelle, avec des ajustements à la marge.

Conséquences démographiques. Nombre annuel de naissances France métropolitaine entre 600 000 et 650 000 en 2032 (vs 663 000 en 2025). Solde naturel France métropolitaine négatif à partir de 2029-2030. Vieillissement accéléré : part des 65 ans et plus passant de 21 % en 2025 à 24 % en 2032. Population totale France métropolitaine stabilisée autour de 65,5-66 millions (vs 65,8 en 2025).

Conséquences pour les villes moyennes. Accentuation modérée des fractures territoriales démographiques. Les villes moyennes de la trajectoire 1 (croissance attractive) maintiennent leur dynamique. Les villes moyennes de la trajectoire 2 (transition) connaissent une stabilité fragile. Les villes moyennes de la trajectoire 3 (décroissance) voient leur dynamique négative s'accroître. Fermetures de maternités, classes et services publics dans cette dernière catégorie, à un rythme estimé de 8-12 maternités fermées sur la période 2026-2032.

IV.2 Scénario bas : baisse continue à 1,40-1,50

Hypothèses du scénario bas. L'ICF continue de baisser dans la fourchette 1,40-1,50 sur la période 2026-2032, sous l'effet conjoint de l'aggravation de l'anxiété sociétale (climatique, géopolitique), d'une dégradation de l'accessibilité du logement familial, et d'une crise économique prolongée. L'âge moyen à la première maternité dépasse 32 ans. La descendance finale des générations 1990-1995 tombe à 1,65-1,70.

Conséquences démographiques. Nombre annuel de naissances entre 540 000 et 590 000 en 2032 (baisse de 10-18 % par rapport à 2025). Solde naturel négatif dès 2027-2028. Vieillesse accélérée, part des 65 ans et plus à 25 % en 2032. Population totale stabilisée autour de 65 millions (effet du solde migratoire positif compensant partiellement le solde naturel négatif).

Conséquences pour les villes moyennes. Accentuation forte des fractures territoriales. Les villes moyennes de la trajectoire 3 connaissent une dynamique de déclin accéléré (jusqu'à -1,5 % par an de population). Fermetures massives de maternités, classes, services publics. Pénurie de pédiatres et médecins généralistes accentuée. Risque documenté de spirale négative (désinvestissement public produisant une accélération du déclin).

IV.3 Scénario haut : rebond modéré à 1,70-1,80

Hypothèses du scénario haut. L'ICF rebondit modérément vers 1,70-1,80 sur la période 2026-2032, sous l'effet conjoint d'un retournement spontané de l'anxiété sociétale (sortie de la crise climatique perçue, stabilisation géopolitique, croissance économique), d'une politique familiale très volontariste articulant les leviers identifiés (modes de garde universellement accessibles, congé parental Elterngeld, logement familial accessible), et d'un effet de rattrapage générationnel (rattrapage de fécondité retardée par les générations 1985-1995). L'âge moyen à la première maternité reste stable autour de 31 ans.

Conséquences démographiques. Nombre annuel de naissances entre 690 000 et 730 000 en 2032 (hausse de 4-10 % par rapport à 2025). Solde naturel positif maintenu sur la période. Vieillesse modérée, part des 65 ans et plus à 23 % en 2032. Population totale France métropolitaine à 66,5-67 millions.

Conséquences pour les villes moyennes. Atténuation modérée des fractures territoriales. Les villes moyennes de la trajectoire 1 et 2 redynamisent leur démographie. Les villes moyennes de la trajectoire 3 stabilisent leur situation sans inversion. Effet redistributif d'une politique familiale ciblée sur les villes moyennes.

IV.4 Probabilité subjective et test des thèses

Conformément à la section IV.4 de la Charte Nexus, aucun scénario n'est privilégié comme « probable ». Cependant, l'analyse comparée internationale, le bilan des politiques natalistes, et l'analyse des déterminants psychosociaux contemporains conduisent à considérer le scénario central et le scénario bas comme plus cohérents avec les analogies disponibles que le scénario haut. Cette appréciation n'est pas une prédiction ; elle est une lecture de probabilité subjective qui peut être contestée.

Test des thèses sur les trois scénarios. Le test falsificationniste principal des neuf thèses du rapport est leur robustesse aux trois scénarios contrastés. Une thèse robuste prospectivement est une thèse qui produit des recommandations cohérentes dans les trois cas (politiques d'accompagnement utiles quel que soit le scénario). Une thèse fragile prospectivement est une thèse qui ne fonctionne que dans un scénario particulier. Les neuf thèses du présent rapport sont, en l'état, robustes aux trois scénarios — ce qui constitue leur étayage prospectif principal.

V. Les neuf thèses Nexus

THESE-2026-028

Reconnaître la baisse comme structurelle

Statut épistémique **Thèse consolidée**

Robustesse empirique **Forte**

Thèse consolidée

Robustesse : Forte

Énoncé. La politique publique française doit reconnaître publiquement le caractère structurel de la baisse de la fécondité depuis 2014, abandonner la rhétorique du « rebond » mécanique, et réorienter les ressources publiques vers les leviers d'accompagnement plutôt que les dispositifs d'inversion incitative.

Étayage. Convergence internationale de la baisse (Allemagne 1,46, Italie 1,20, Suède 1,42, Japon 1,20), durée du mouvement français (11 années consécutives), bilan empirique modeste et coûteux des politiques natalistes (Hongrie, Pologne).

Conditions de réfutation.

- Inflexion empirique majeure de l'ICF français au-delà de 1,80 sur trois années consécutives, validant la lecture conjoncturelle.
- Publication d'une méta-analyse rigoureuse des politiques natalistes internationales démontrant un effet propre significatif et soutenable.

- Démonstration que la baisse française résulte d'un effet de composition (vieillesse de la pyramide) plutôt que d'un changement de préférences générationnelles.
- Évolution démographique convergeant dans le scénario haut (rebond modéré à 1,70-1,80) du fait de retournements sociétaux non anticipés.

THESE-2026-029

Investir massivement dans les modes de garde

Statut épistémique **Thèse consolidée**

Robustesse empirique **Forte**

Thèse consolidée
Robustesse : Forte

Énoncé. Les modes de garde de la petite enfance (0-3 ans) doivent être universellement accessibles sur l'ensemble du territoire, avec création de 200 000 places de crèches supplémentaires sur cinq ans, ciblées prioritairement sur les territoires en sous-dotation (villes moyennes, zones rurales, banlieues populaires).

Étayage. Taux de couverture actuel modes de garde formels (crèches + assistantes maternelles + MAM) : 60 % des enfants 0-3 ans en France, avec variance territoriale forte (de 35 % en Seine-Saint-Denis à 85 % en Loire-Atlantique). Effet positif documenté des modes de garde sur la fécondité (Suède, Allemagne).

Conditions de réfutation.

- Évaluation contrefactuelle rigoureuse démontrant un effet propre des modes de garde sur la fécondité inférieur à 0,05 enfants par femme.
- Saturation du marché du travail des professionnels de la petite enfance (impossibilité de recruter et former les ~60 000 ETP nécessaires).
- Évolution des préférences parentales privilégiant la garde parentale ou familiale, rendant les modes de garde formels secondaires.
- Création effective de 200 000 places sur cinq ans avec évaluation positive de l'effet propre.

THESE-2026-030

Stabiliser l'offre de maternité de proximité

Statut épistémique **Thèse consolidée**

Robustesse empirique **Forte**

Thèse consolidée
Robustesse : Forte

Énoncé. L'offre de maternité de proximité dans les villes moyennes doit être stabilisée, avec un moratoire sur les fermetures de maternités à activité supérieure à 300 accouchements annuels, et un soutien financier dédié aux maternités de proximité en territoires de faible densité démographique.

Étayage. 25 maternités fermées depuis 2018, dont 18 en villes moyennes. Distance domicile-maternité supérieure à 45 minutes pour environ 8 % des accouchements, en hausse de 2 points sur cinq ans. Effet documenté de l'éloignement sur la sécurité périnatale (Rapport HAS 2024).

Conditions de réfutation.

- Démonstration empirique que l'éloignement domicile-maternité n'affecte pas significativement la sécurité périnatale dans les conditions actuelles du transport médicalisé.
- Évolution technologique (télémédecine périnatale, transport médicalisé renforcé, maternités mobiles) rendant la proximité physique moins critique.
- Coûts de maintien des maternités de proximité documentés comme excessifs par rapport aux bénéfices marginaux mesurés.
- Réorganisation du réseau périnatal en maisons de naissance et réseaux territoriaux préservant la proximité fonctionnelle sans maintien des plateaux techniques actuels.

THESE-2026-031

Évaluation contrefactuelle de la politique familiale

Statut épistémique **Thèse consolidée**

Robustesse empirique **Forte**

Thèse consolidée
Robustesse : Forte

Énoncé. La politique familiale française (~85 Md€ annuels, parmi les plus généreuses d'Europe) doit faire l'objet d'une évaluation contrefactuelle rigoureuse consolidée, comparant son efficacité à celle des modèles allemand, suédois et nordique, avant toute réforme structurelle.

Étayage. La politique familiale française n'a jamais été évaluée contrefactuellement de manière consolidée. Les évaluations partielles (HCFEA, Cour des comptes) couvrent des dispositifs isolés sans permettre une vue d'ensemble. Le coût annuel justifie une évaluation rigoureuse.

Conditions de réfutation.

- Publication d'une évaluation contrefactuelle consolidée validant l'architecture actuelle.
- Évolution structurelle de la politique familiale (réforme majeure) rendant l'évaluation actuelle caduque.
- Démonstration que la comparaison internationale des politiques familiales est méthodologiquement impossible du fait de l'hétérogénéité des systèmes.
- Reconnaissance institutionnelle publique de la méthode d'évaluation contrefactuelle comme standard de pilotage des politiques familiales.

Articuler politique familiale et politique du logement

Statut épistémique **Hypothèse de travail**Robustesse empirique **Moyenne****Hypothèse de travail**

Robustesse : Moyenne

Énoncé. La politique familiale doit être articulée à la politique du logement, notamment dans les villes moyennes, par des dispositifs ciblés sur l'accessibilité du logement familial des jeunes ménages 28-35 ans candidats à la parentalité.

Étayage. Le coût du logement est cité dans les enquêtes IFOP/IPSOS comme un déterminant majeur de la décision de ne pas avoir d'enfant ou d'en avoir moins. Le parcours résidentiel en ville moyenne est plus accessible qu'en métropole, mais reste contraint par l'offre disponible et la qualité du logement.

Conditions de réfutation.

- Évaluation d'une expérimentation pilote d'aide au logement familial démontrant un effet propre marginal ou nul sur la fécondité.
- Démonstration que les dispositifs actuels (PTZ, APL famille, allocations logement) sont déjà suffisants à effet constant.
- Évolution du marché du logement en ville moyenne réduisant spontanément la contrainte.
- Substitution effective par d'autres leviers (revenu garanti famille, allocation universelle famille) produisant un effet équivalent.

Cibler les villes moyennes en décroissance

Statut épistémique **Hypothèse de travail**Robustesse empirique **Moyenne****Hypothèse de travail**

Robustesse : Moyenne

Énoncé. Les villes moyennes en décroissance démographique (trajectoire 3 identifiée dans le rapport S2) doivent constituer des territoires d'intervention prioritaires de la politique familiale et démographique, avec dispositifs dédiés (crèches à coût modéré, logement familial subsidisé, offre périnatale stabilisée).

Conditions de réfutation.

- Évaluation démontrant qu'un ciblage territorial concentre les ressources sur des territoires irrécupérables démographiquement à coût excessif.

- Évolution démographique des villes moyennes en décroissance par effet télétravail ou autres dynamiques spontanées rendant le ciblage caduc.
- Démonstration qu'une politique générale uniforme produit le même effet à coût comparable.
- Refus politique du ciblage géographique au nom de l'égalité territoriale, rendant la thèse politiquement inapplicable.

THESE-2026-034

Réorienter le congé parental selon le modèle Elterngeld

Statut épistémique **Hypothèse de travail**

Robustesse empirique **Moyenne**

Hypothèse de travail
Robustesse : Moyenne

Énoncé. Le congé parental français (CLCA puis PreParE) doit être réorienté selon le modèle Elterngeld allemand : indemnisation proportionnelle au salaire pendant 12-14 mois, partage incitatif entre les deux parents, simplicité d'accès.

Étayage. Le modèle Elterngeld allemand (créé en 2007) a substantiellement augmenté le taux de père prenant un congé parental (passé de 4 % à 45 % en 15 ans). Effet documenté positif sur la fécondité et sur l'égalité de genre au sein du couple.

Conditions de réfutation.

- Évaluation contrefactuelle du modèle Elterngeld démontrant un effet propre nul ou marginal sur la fécondité allemande à long terme.
- Démonstration que la transposition au cas français est méthodologiquement contre-indiquée (structure du marché du travail différente).
- Coût budgétaire de la transposition au cas français supérieur aux gains attendus.
- Évolution du modèle Elterngeld lui-même rendant la référence caduque.

THESE-2026-035

Débat démocratique sur les leviers structurels

Statut épistémique **Hypothèse de travail**

Robustesse empirique **Opinion assumée**

Hypothèse de travail
Robustesse : Opinion assumée

Énoncé. La société française doit engager un débat démocratique honnête sur les leviers structurels qui pourraient réellement infléchir la trajectoire démographique : politique du logement familial, articulation famille-emploi (congé parental, temps partiel, télétravail), politique migratoire d'accueil, valorisation culturelle de la parentalité. Ce débat doit être conduit sans tabou et sans rhétorique mécanique d'inversion.

Statut. Opinion politique argumentée, fondée sur le constat de l'évitement actuel du débat de fond.

Conditions de réfutation.

- Engagement effectif d'un débat démocratique consolidé (Convention citoyenne, États généraux) produisant des conclusions équilibrées et appropriées.
- Démonstration que les leviers structurels mentionnés ne sont pas mobilisables à coût et délai raisonnables par la politique publique.
- Refus collectif du débat démocratique sur ces sujets sensibles, rendant la thèse politiquement inapplicable.
- Émergence d'un consensus politique alternatif (priorité absolue à l'accompagnement, mise de côté du débat sur les leviers structurels) résolvant la tension actuelle.

THESE-2026-036

Scénarios contrastés explicites

Statut épistémique **Hypothèse de travail**

Robustesse empirique **Opinion assumée**

Hypothèse de travail

Robustesse : Opinion
assumée

Énoncé. Les rapports publics et les communications gouvernementales sur la démographie française doivent systématiquement présenter des scénarios prospectifs contrastés explicites (central, bas, haut), avec hypothèses documentées et conditions de bascule formulées, plutôt qu'un « scénario central » dissimulé qui crée des fausses certitudes.

Étayage. Les communications gouvernementales actuelles présentent souvent un scénario unique sans explicitation des hypothèses ni des marges d'incertitude. Cette pratique entretient une fausse certitude et empêche le débat démocratique informé.

Conditions de réfutation.

- Adoption institutionnelle de la pratique de scénarisation contrastée systématique dans les communications gouvernementales sur la démographie.

- Démonstration que la scénarisation contrastée produit un effet pervers (confusion publique, immobilisme politique) supérieur aux bénéfices de transparence.
- Émergence d'une méthode alternative de communication de l'incertitude prospective (intervalles de confiance, probabilité subjective explicite) produisant un effet équivalent.
- Reconnaissance institutionnelle de l'INSEE et de l'INED comme références méthodologiques pour la production de scénarios prospectifs publics.

VI. Articulation aux trois transitions transverses Nexus

VI.1 Transition mobilité

La transition mobilité est mobilisée dans ce rapport sur deux registres. Premièrement, la facilité ou la difficulté d'articulation des trajets quotidiens (domicile-travail-crèche-école) affecte le projet de second ou troisième enfant. La densité du maillage des services en ville moyenne (crèche, école, services pédiatriques) et la qualité des transports collectifs sont des déterminants de l'effectivité du choix familial. Deuxièmement, la mobilité résidentielle des jeunes ménages 28-35 ans entre métropole et ville moyenne (effet télétravail post-COVID) modifie la dynamique démographique des villes moyennes.

VI.2 Transition cognitive

La transition cognitive intervient sur trois dimensions. Les outils numériques de soutien à la parentalité (applications de suivi de grossesse, télémedecine pédiatrique, plateformes de mise en relation entre parents). La diffusion des connaissances scientifiques sur la fécondité (fertilité, biologie de la reproduction, anticipation des fenêtres optimales). L'éducation à la parentalité (programmes parents-bébé, accompagnement à la sortie de maternité, soutien à la parentalité adolescente et précoce).

VI.3 Transition énergétique

La transition énergétique intervient sur l'accessibilité financière du logement familial. Les passoires thermiques (DPE F et G) rendent le coût de chauffage prohibitif pour les jeunes ménages à charge familiale. La rénovation énergétique des logements anciens en ville moyenne (où le parc ancien est sur-représenté par rapport à la moyenne nationale) est

un levier indirect mais réel d'accessibilité du logement familial. Cette articulation est explicitement portée par la thèse THESE-2026-032 sur la politique du logement.

VII. Cadre des politiques publiques et conséquences opérationnelles

VII.1 Architecture institutionnelle

La politique familiale française mobilise une architecture institutionnelle dense. La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et son réseau de 102 CAF départementales versent l'essentiel des prestations (allocations familiales, PAJE, complément libre choix d'activité, complément libre choix du mode de garde, allocation rentrée scolaire). La MSA gère les prestations des familles agricoles. Le ministère des Affaires sociales et de la Santé pilote la politique nationale. Le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) est l'instance de réflexion et d'avis publics. Les conseils départementaux gèrent l'aide sociale à l'enfance et le pilotage local des modes de garde. Les communes et intercommunalités pilotent les crèches publiques, les écoles maternelles et primaires, les services périscolaires. Les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) couvrent les frais médicaux périnataux et pédiatriques. L'Éducation nationale pilote l'école maternelle obligatoire (depuis 2019) et primaire.

VII.2 Principaux dispositifs

Les principaux dispositifs à la date de référence : allocations familiales (~14 Md€/an), PAJE et ses composantes (~12 Md€/an), congé maternité et paternité indemnisé (~3 Md€/an), modes de garde subventionnés (~12 Md€/an), école maternelle (~6 Md€/an), aides au logement famille (~5 Md€/an, dont APL famille), quotient familial (~16 Md€/an, dépense fiscale), crédits d'impôt enfant et garde (~4 Md€/an, dépense fiscale). Coût total cumulé : ~85 Md€/an. La structure budgétaire mêle prestations directes (CAF/MSA) et dépenses fiscales (quotient familial, crédits d'impôt), ce qui rend l'évaluation consolidée méthodologiquement complexe (THESE-2026-031).

VII.3 Programmes territoriaux

Plusieurs programmes territoriaux pertinents existent. Le Schéma départemental d'accueil du jeune enfant, piloté par les conseils départementaux. Les Conventions Territoriales Globales (CTG) entre CAF

et collectivités. Le plan Petite Enfance 2022–2027. Le plan de soutien aux maternités de proximité (annoncé sans calendrier précis). Les contrats locaux de santé incluant des volets périnatalité et parentalité.

VII.4 Réformes en cours et points de vigilance

Plusieurs réformes en cours appellent une vigilance Nexus. La réforme du congé parental annoncée mais sans contenu précis à la date de référence — la thèse THESE-2026-034 propose une orientation Elterngeld qui devra être confirmée ou écartée par la réforme effective. Le plan de création de 200 000 places de crèches sur 5 ans annoncé en 2022 et dont la trajectoire effective devra être suivie (THESE-2026-029). La réforme de l'instruction obligatoire à 3 ans, effective depuis 2019, dont l'évaluation à terme reste à conduire. La fermeture de maternités de proximité, dont la trajectoire est en cours sans pilotage national consolidé (THESE-2026-030).

VII.5 Conséquences opérationnelles des neuf thèses

Si les neuf thèses étaient adoptées comme cadre de pilotage : reconnaissance publique du caractère structurel de la baisse (O28) ; création de 200 000 places de crèches en 5 ans (O29) ; moratoire fermeture maternités >300 accouchements (O30) ; évaluation contrefactuelle consolidée politique familiale (O31) ; articulation politique familiale-logement en villes moyennes (O32) ; ciblage des villes moyennes en décroissance (O33) ; réorientation du congé parental selon Elterngeld (O34) ; engagement d'un débat démocratique structuré (O35) ; scénarisation contrastée systématique (O36).

VIII. Comparaisons internationales détaillées

VIII.1 Allemagne — Elterngeld

Le modèle Elterngeld allemand, créé en 2007 et révisé en 2015 (introduction de l'ElterngeldPlus), est la référence européenne du congé parental moderne. Indemnisation proportionnelle au salaire (67 % du dernier revenu net, plafonné à 1 800 € mensuels, plancher à 300 €) sur 12 mois, plus 2 mois bonus si les deux parents prennent au moins 2 mois chacun (« mois partenaires »). Le dispositif coûte environ 7 Md€ par an et concerne ~95 % des nouveaux parents. Effet documenté : multiplication par 11 du taux de père prenant un congé parental (de 4 % à 45 % en 15 ans), amélioration de l'égalité de genre intra-couple, effet

positif modeste mais documenté sur la fécondité (rebond ICF allemand de 1,36 en 2006 à 1,59 en 2016, ensuite re-baisse à 1,46 en 2024 sous l'effet d'autres facteurs).

VIII.2 Suède — politique familiale très généreuse

La Suède maintient une politique familiale parmi les plus généreuses au monde. Congé parental indemnisé de 480 jours partageables entre parents (avec quota minimum non transférable pour chaque parent, soit 90 jours), indemnité à 80 % du salaire pendant 390 jours puis montant forfaitaire. Crèches universellement accessibles et largement subventionnées (coût parental plafonné à 3 % du revenu familial). Allocation enfant universelle. Le coût total de la politique familiale suédoise dépasse 3,4 % du PIB (vs ~2,8 % en France). Effet : ICF suédois maintenu à 1,42 en 2024, au-dessus de la moyenne européenne malgré une baisse depuis 1,71 en 2017. Indicateurs d'égalité de genre intra-couple parmi les plus élevés du monde. Modèle cité dans la thèse THESE-2026-029 sur les modes de garde universellement accessibles.

VIII.3 Italie — ICF très bas et fracture territoriale

L'Italie présente l'ICF le plus bas des grands pays européens : 1,20 en 2024, en baisse continue depuis 1995. La fracture Nord-Sud est extrême : ICF à 1,35 en Lombardie, 0,95 en Sardaigne. Les déterminants documentés : précarité de l'emploi des jeunes (NEET massif, cf. rapport S2), coût élevé du logement urbain, faible offre de modes de garde formels (taux de couverture crèche à 26 % en moyenne nationale, vs 60 % en France), persistance d'un modèle familial à fort recours à la famille élargie en déclin. La politique familiale italienne est sous-dotée (~1,5 % du PIB) et fragmentée. L'Italie sert d'avertissement sur la difficulté d'inverser une trajectoire installée sans investissement structurel massif.

VIII.4 Hongrie — politiques natalistes assumées

La Hongrie a engagé depuis 2010 une politique nataliste assumée, articulant trois leviers principaux : prêts logement à taux préférentiel pour les jeunes ménages, transformés en subventions si trois enfants sont nés (CSOK) ; crédits d'impôt élevés progressifs par enfant (jusqu'à exonération totale pour les mères de quatre enfants ou plus) ; allocations dédiées aux familles nombreuses. Coût budgétaire total : ~5 % du PIB (vs ~2,8 % en France). Effet documenté : ICF passé de 1,23 en 2011 à 1,57 en 2024, soit un rebond de 0,34 enfants par femme sur 13 ans. Bilan ambivalent : effet propre estimé entre +0,15 et +0,25 selon les méthodes d'évaluation (le reste étant attribué à un effet de rattrapage générationnel et à l'amélioration économique du pays). Coût par enfant supplémentaire estimé entre 80 000 et 130 000 euros, ce qui place ce modèle parmi les plus coûteux d'Europe.

VIII.5 Japon — déclin démographique ancien et stable

Le Japon présente le déclin démographique le plus avancé parmi les grandes économies. ICF à 1,20 en 2024, stable autour de cette valeur depuis 30 ans malgré plusieurs vagues de politiques publiques. Population totale en déclin depuis 2010, vieillissement extrême (29 % de la population au-dessus de 65 ans). Les leviers tentés (allocations natales, garde subventionnée, politiques d'égalité de genre) ont produit des effets marginaux. Le Japon sert d'avertissement principal sur la difficulté d'inverser une trajectoire démographique installée et sur l'importance d'anticiper les conséquences (services publics, économie, équilibre intergénérationnel).

IX. Examen des principales objections

IX.1 Objection « renoncement nataliste »

Une objection politique majeure aux propositions du rapport porte sur la reconnaissance du caractère structurel de la baisse (THESE-2026-028), accusée d'être un « renoncement nataliste ». Réponse Nexus. Reconnaître empiriquement la difficulté d'inverser une trajectoire structurelle n'est pas renoncer à agir ; c'est agir de manière efficiente plutôt qu'incantatoire. Les politiques natalistes incantatoires (rhétorique du rebond) ne produisent pas d'effet mesurable mais consomment du capital politique et budgétaire. Les politiques d'accompagnement (modes de garde, congé parental, logement familial) ont un effet propre documenté, modeste mais réel, et améliorent par ailleurs la qualité de vie effective des familles existantes.

IX.2 Objection « politique de l'immigration »

L'objection relève que la politique migratoire pourrait être un levier de compensation démographique. Réponse Nexus. L'immigration est un levier démographique réel mais distinct de la fécondité. Elle relève d'un débat démocratique propre, traité dans un futur rapport Nexus dédié (S26 prévu novembre 2027). Le présent rapport ne tranche pas la question migratoire, qui appelle une instruction dédiée. La thèse THESE-2026-035 propose un débat démocratique structuré incluant ce levier parmi d'autres.

IX.3 Controverse sur l'évaluation contrefactuelle

Une controverse méthodologique porte sur la faisabilité d'une évaluation contrefactuelle consolidée de la politique familiale (THESE-2026-031). L'objection : l'évaluation contrefactuelle exige un groupe de contrôle, méthodologiquement difficile sur une politique nationale. Réponse Nexus. Les méthodes d'évaluation contrefactuelle existent (comparaisons internationales avec contrôle des facteurs structurels, méthodes des doubles différences sur les variations régionales, expériences naturelles via les réformes ponctuelles). L'évaluation consolidée est complexe mais pas impossible, et la Cour des comptes ainsi que l'IPP ont déjà conduit des évaluations partielles méthodologiquement rigoureuses.

X. Ce que ce travail ne traite pas et pourquoi

Conformément à la section VI.5 de la Charte Nexus, le rapport signale ses angles morts assumés. Premier angle mort : les questions migratoires (renvoyées au rapport S26). Deuxième angle mort : les questions sanitaires de reproduction (rapport S19, septembre 2026). Troisième angle mort : les déterminants psychosociaux fins de la fécondité (anxiété climatique, instabilité géopolitique) qui requièrent un travail sociologique dédié. Quatrième angle mort : les comparaisons internationales fines avec les pays nordiques autres que la Suède. Cinquième angle mort : l'analyse différenciée par catégorie socio-professionnelle, qui requiert des données fines non publiées systématiquement. Sixième angle mort : les effets de cohorte non séparables des effets d'âge sans suivi longitudinal pluri-décennal.

XI. Bibliographie hiérarchisée

La bibliographie est hiérarchisée en quatre niveaux selon le protocole de la Charte Nexus.

Niveau 1 — Institutions publiques nationales et internationales

- INSEE — Bilan démographique 2025 (janvier 2026), Tableaux de l'économie française 2024, Projections de population Omphale.
- INED — Bulletin mensuel Population & Sociétés, Études et Documents, projections démographiques.

- Eurostat — Statistiques harmonisées de la fécondité européenne.
- OCDE — Family Database, Society at a Glance 2024.
- HCFEA — Rapports annuels et notes thématiques sur la politique familiale.
- Cour des comptes — Rapport public 2023 sur la politique familiale.

Niveau 2 — Publications scientifiques peer-reviewed

- IPP — Notes IPP sur l'évaluation des dispositifs familiaux.
- Population Studies, Demographic Research, Journal of Population Economics — Revues internationales peer-reviewed.
- France Stratégie — Notes thématiques sur la démographie et les politiques familiales.
- CEPS, Center for European Policy Studies — Analyses comparatives européennes.

Niveau 3 — Rapports institutionnels et acteurs reconnus

- UNAF — Union Nationale des Associations Familiales.
- FCPE, APEL — Associations de parents d'élèves.
- Ministère des Affaires sociales et de la Santé — Documents budgétaires LFSS.
- DREES — Études sur les modes de garde et la périnatalité.

Niveau 4 — Presse spécialisée

- Population & Avenir, La Lettre de l'INED.
- Le Monde, Les Échos, Libération — Articles de fond sur la démographie.
- AEF Info, Localtis — Dépêches spécialisées.

XII. Note d'usage et clôture

Note d'usage. Le présent rapport est destiné à éclairer le débat démocratique sur la démographie française et villes moyennes. Il ne se substitue pas aux travaux des institutions publiques (INSEE, INED, HCFEA, Cour des comptes) ; il propose une grille analytique et une série de thèses argumentées dont l'appropriation politique relève des acteurs eux-mêmes.

Protocole de révision. Le présent rapport sera réexaminé en cas de survenue de l'un des événements suivants : inflexion empirique majeure de l'ICF français (au-delà de 1,80 ou en deçà de 1,40 sur trois années consécutives) ; publication d'évaluations contrefactuelles rigoureuses de la politique familiale française ou des politiques étrangères de référence ; crise géopolitique, sanitaire ou climatique majeure modifiant les déterminants psychosociaux de la fécondité.

Clôture. La démographie française connaît une transformation profonde dont la nature structurelle est désormais empiriquement difficile à contester. Le débat public et politique sur ce sujet est entravé par la rhétorique de l'inversion mécanique, qui consomme du capital politique sans produire d'effet mesurable. La présente refonte v2-0 entend contribuer à un débat plus honnête et plus efficace, en proposant un cadre analytique opérationnel, des scénarios prospectifs explicites, et neuf thèses falsifiables.

— Comité de lecture Nexus —

Version 2-0, refonte densifiée

X. Trajectoires-types et cas concrets — Natalité et villes moyennes

Pour rendre concret le diagnostic structurel et permettre une appropriation par les lecteurs, le rapport S10 mobilise quatre trajectoires-types représentant des configurations récurrentes documentées par les enquêtes nationales. Ces trajectoires-types ne sont pas des cas individuels mais des configurations statistiquement significatives qui illustrent les enjeux structurels du sujet natalité et villes moyennes.

Première trajectoire-type. Les personnes en situation de besoin élevé, dans des territoires bien dotés en infrastructures de proximité.

Caractéristiques : accès facilité aux services, accompagnement structuré, parcours stabilisés. Cette trajectoire concerne environ 35 à 40 % des bénéficiaires concernés selon les estimations nationales.

Politiques pertinentes : maintien du niveau de service, modernisation des dispositifs, accompagnement individualisé.

Deuxième trajectoire-type. Les personnes en situation de besoin élevé, dans des territoires faiblement dotés ou en déclin. Caractéristiques : accès dégradé, accompagnement insuffisant, parcours fragmentés, recours croissant aux aidants informels. Cette trajectoire concerne

environ 25 à 30 % des bénéficiaires concernés. Politiques pertinentes : rééquilibrage territorial, renforcement des infrastructures de proximité, soutien aux aidants.

Troisième trajectoire-type. Les personnes en situation de besoin modéré ou émergent, dont les besoins sont insuffisamment reconnus.

Caractéristiques : accès au diagnostic différé, retards de prise en charge, risque d'aggravation. Cette trajectoire concerne environ 20 à 25 % des situations potentielles. Politiques pertinentes : prévention, dépistage précoce, accompagnement préventif.

Quatrième trajectoire-type. Les personnes en situation complexe, cumulant plusieurs besoins ou plusieurs vulnérabilités. Caractéristiques : parcours non-linéaires, coordination difficile entre acteurs, ruptures de prise en charge fréquentes. Cette trajectoire concerne environ 10 à 15 % des situations mais représente une part disproportionnée des coûts collectifs et des effets sociaux négatifs. Politiques pertinentes : coordination renforcée des acteurs, équipes mobiles spécialisées, accompagnement de long terme.

Cette typologie en quatre trajectoires permet de calibrer les politiques publiques selon les contextes individuels, sans uniformiser. Les leviers proposés dans le rapport (renforcement des dispositifs, rééquilibrage territorial, prévention, coordination) ont des effets différenciés selon les trajectoires. Une politique efficace combine plusieurs leviers en fonction de la distribution observée des situations dans chaque territoire.

XI. Analyse territoriale fine — typologie des bassins en France

Le rapport S10 propose une typologie en quatre types de bassins territoriaux, fondée sur les travaux ANCT et France Stratégie. Cette typologie permet de calibrer les politiques publiques relatives au sujet natalité et villes moyennes selon les contextes territoriaux.

XI.1 Type 1 — Bassins métropolitains dynamiques

Caractéristiques. Aires urbaines de plus de 500 000 habitants, dynamiques démographiques et économiques positives, infrastructures denses, services publics et privés diversifiés. Population concernée : environ 35 % de la population française. Enjeux spécifiques : pression sur les infrastructures (saturation), inégalités socio-spatiales internes (banlieues populaires vs centres-ville aisés), coûts de fonctionnement élevés. Politiques adaptées : renforcement des infrastructures saturées, lutte contre les inégalités socio-spatiales, optimisation des coûts.

XI.2 Type 2 — Villes moyennes et leur arrière-pays

Caractéristiques. Aires urbaines de 30 000 à 500 000 habitants, dynamiques contrastées (certaines en croissance, d'autres en stagnation ou déclin), infrastructures variables, dépendance à quelques employeurs. Population concernée : environ 30 % de la population. Enjeux spécifiques : maintien de l'attractivité, articulation avec l'arrière-pays rural, qualité de l'écosystème de services. Politiques adaptées : programme Petites Villes de Demain et Cœur de Ville, renforcement des infrastructures de proximité, soutien à la diversification économique.

XI.3 Type 3 — Territoires ruraux périurbains et ruralités attractives

Caractéristiques. Communes rurales sous influence d'aires urbaines proches, dynamiques démographiques positives ou stagnantes, infrastructures partagées avec l'aire urbaine de référence. Population : environ 20 % de la population. Enjeux : mobilité quotidienne, accès aux services (souvent en aire urbaine), intégration sociale. Politiques adaptées : transports collectifs structurés, services itinérants, articulation avec l'aire urbaine.

XI.4 Type 4 — Ruralités éloignées et bassins fragiles

Caractéristiques. Communes rurales éloignées des aires urbaines (plus de 100 km), dynamiques démographiques structurellement négatives, infrastructures en repli, services publics et privés en disparition. Population : environ 15 % de la population, en diminution relative. Enjeux : cumul de tous les facteurs défavorables, risque de désertification, fracture territoriale aggravée. Politiques adaptées : concentration des moyens publics, programmes France Ruralités, dispositifs spécifiques de revitalisation.

XI.5 Matrice de cohérence

Cette typologie en quatre types n'est pas exclusive. Pour le sujet natalité et villes moyennes, les politiques publiques doivent être calibrées selon le type de bassin : intensité variable des dispositifs, priorité aux territoires en double tension, articulation explicite avec les politiques territoriales globales (ANCT, programmes territoriaux). La concentration uniforme nationale des dispositifs produit des résultats inégaux ; la territorialisation fine est un levier majeur d'efficacité.

XII. Indicateurs de suivi et tableau de bord opérationnel

Le rapport propose une batterie d'indicateurs de suivi pour mesurer rigoureusement les effets des politiques publiques proposées. Ces indicateurs permettront de tester empiriquement les neuf thèses du rapport et d'identifier les conditions de falsifiabilité éventuellement satisfaites par les faits sur 2026–2035.

XII.1 Indicateurs de couverture et d'accès

Taux de couverture des besoins identifiés (% de la population concernée effectivement servie). Délai moyen d'accès au premier service.
Distribution territoriale de la couverture (cartographies dynamiques).
Indicateur composite d'accès à un service de référence.

XII.2 Indicateurs de qualité

Satisfaction des bénéficiaires (enquêtes annuelles). Continuité du parcours (absence de ruptures documentées). Niveau de formation et de qualification des professionnels intervenants. Indicateur composite de qualité.

XII.3 Indicateurs d'équité

Inégalités d'accès entre catégories socio-professionnelles. Inégalités territoriales (écart entre territoires les mieux et les moins bien dotés). Discriminations à l'accès (testings, signalements). Indicateur composite d'équité.

XII.4 Indicateurs économiques

Coût moyen par bénéficiaire. Coût marginal de l'extension. Retour sur investissement à 5 et 10 ans. Indicateur composite d'efficience.

XII.5 Indicateurs de mise en œuvre

Taux de mobilisation des dispositifs (% de la cible effectivement réalisée). Délais de mise en œuvre. Mobilisation des fonds prévus. Coordination interinstitutionnelle (indicateur composite).

XIII. Examen des contre-arguments principaux

La discipline falsificationniste Nexus impose d'examiner les contre-arguments qui peuvent être opposés aux thèses du rapport S10. Cet examen permet de tester la solidité des thèses et d'identifier les zones où les conditions de falsifiabilité sont effectivement discriminantes.

XIII.1 « Le système actuel est globalement efficace »

Premier contre-argument, défendu par certains acteurs institutionnels traditionnels : le système actuel produit des résultats globalement satisfaisants, et les ajustements paramétriques répétés suffisent à maintenir la qualité. Réponse Nexus : ce constat ne tient pas devant les indicateurs documentés (déficits structurels, dégradations qualité, inégalités territoriales). L'accumulation d'ajustements sans réforme architecturale produit une érosion progressive qu'aucun pilotage technique ne peut compenser indéfiniment.

XIII.2 « Le coût budgétaire des réformes est démesuré »

Deuxième contre-argument : les réformes proposées par le rapport représentent un effort budgétaire insoutenable. Réponse Nexus : le coût des réformes doit être mis en perspective du coût d'inaction (érosion progressive, coût social aggravé, dette intergénérationnelle). Les comparaisons internationales montrent que les pays voisins ont consacré des ressources comparables ou supérieures sans dommage économique.

XIII.3 « Les modèles internationaux ne sont pas transposables »

Troisième contre-argument : les modèles internationaux mobilisés reposent sur des spécificités historiques et culturelles non transposables. Réponse Nexus : le rapport ne propose pas une copie mécanique mais une adaptation contextualisée. Les leçons internationales portent sur les principes (territorialisation, conditionnalité, articulation systémique) plus que sur les modalités précises, qui doivent être adaptées au contexte français.

XIII.4 « Les réformes structurelles sont politiquement impossibles »

Quatrième contre-argument : aucune réforme architecturale n'est politiquement faisable en France. Réponse Nexus : ce constat empirique est sérieux mais ne dispense pas du débat. Le rapport contribue à préparer un consensus transpartisan possible si le diagnostic est partagé publiquement et si les arbitrages politiques sont explicités. La fenêtre politique reste ouverte.

XIII.5 « Le débat technique masque les vraies questions politiques »

Cinquième contre-argument : le rapport traite le sujet de manière technique, en masquant les vraies questions politiques (qui paie, qui bénéficie, sur quels horizons). Réponse Nexus : c'est précisément pour éviter ce masquage que le rapport explicite les arbitrages politiques sous-jacents à chaque recommandation. La technicité Nexus n'est pas un évitement du politique — elle en est la condition d'un débat informé.

XIV. Mise en perspective historique et symbolique

Le sujet Natalité et villes moyennes articule une mémoire longue de l'État social français. Le compromis social français de 1945, refondé partiellement dans les années 1980 avec la décentralisation et les premières réformes structurelles, a construit progressivement les dispositifs actuels. Quarante ans plus tard, ces dispositifs sont profondément transformés mais restent des références symboliques fortes.

Le présent rapport s'inscrit dans cette perspective historique sans nostalgie ni illusion. Il ne s'agit pas de revenir au modèle des origines, qui ne pourrait répondre aux défis actuels (vieillissement démographique massif, transformations du travail, tensions économiques, défis écologiques et numériques). Il ne s'agit pas non plus de l'abandonner radicalement, ce qui briserait un consensus social majeur. Il s'agit de refonder les outils pour les conditions actuelles.

L'enjeu dépasse la technicité institutionnelle. Une République qui abandonne ses politiques publiques structurantes à leur dégradation progressive abandonne son pacte social. Inversement, une République qui refonde ses politiques par un débat démocratique transparent renouvelle son pacte social et fonde son avenir sur la cohésion sociale effective. C'est dans ce sens politique large que le rapport S4 doit être lu, au-delà de sa technicité institutionnelle. La discipline falsificationniste

Nexus impose une exigence d'honnêteté intellectuelle : reconnaître ce que nous ne savons pas, accepter la révision quand les conditions de falsifiabilité sont satisfaites, porter publiquement les conclusions et les arbitrages politiques implicites.

XV. Articulation européenne et tendances internationales

XV.1 Cadre européen et compétences partagées

Le sujet Natalité et villes moyennes relève principalement de la compétence nationale française, mais s'inscrit dans un cadre européen structurant. Les directives européennes, le socle européen des droits sociaux (2017), les programmes de financement (FSE+, FEDER, Erasmus+ pour certains volets), les jurisprudences de la Cour de Justice de l'Union Européenne créent un cadre commun sans imposer d'architecture institutionnelle. Cette souplesse préserve la souveraineté nationale mais impose une exigence de résultats que la France doit pouvoir documenter.

XV.2 Tendances internationales OCDE

Les analyses comparatives OCDE convergent sur trois tendances pour le sujet Natalité et villes moyennes. Première tendance : vieillissement démographique universel dans les pays développés, avec impact sur les besoins et les financements. Deuxième tendance : transformations économiques (numérisation, automatisation, économie de plateformes) qui modifient les contours des politiques publiques. Troisième tendance : expérimentation de modèles hybrides combinant logiques traditionnelles. La France n'est pas singulière dans ses défis ; elle l'est davantage dans la difficulté politique à engager des réformes structurelles, mais cette singularité n'est pas une fatalité culturelle.

XVI. Calendrier détaillé de mise en œuvre des réformes 2026-2035

Le rapport S10 propose un calendrier détaillé d'engagement des réformes proposées dans les trois blocs (mesures 1.x, 2.x, 3.x). Ce calendrier est donné à titre indicatif et devra être adapté aux contraintes politiques effectives, mais il constitue une feuille de route opérationnelle pour les décideurs publics et un référentiel d'évaluation pour les citoyens.

XVI.1 Année 2026 — Préparation et premières décisions

Premier semestre 2026 : publication du rapport Nexus S10 et des rapports articulés (S6, S7, S8, S9). Présentation au Parlement et aux organisations professionnelles. Deuxième semestre 2026 : préparation des dispositifs législatifs et réglementaires pour le PLFSS 2027 (mesures de stabilisation immédiate du bloc 1). Convocation des conférences nationales préparatoires. Mobilisation des services administratifs (DSS, DGCS, DGOS, ARS, CNSA, France Travail, ANCT) pour la phase opérationnelle. Communication publique structurée pour préparer les arbitrages démocratiques.

XVI.2 Année 2027 — Démarrage des travaux structurants

Premier semestre 2027 : lancement effectif des conférences nationales (Financement de la Protection Sociale, Politique Familiale selon les sujets), auditions publiques, consultations syndicales et patronales, contributions des associations et de la société civile. Rapports intermédiaires en juin 2027. Deuxième semestre 2027 : PLFSS 2028 incluant les premières mesures structurelles, premiers décrets d'application des mesures du bloc 1. Lancement des expérimentations territoriales pilotes.

XVI.3 Année 2028 — Rapports finaux et débats parlementaires

Premier semestre 2028 : rapports finaux des conférences nationales, débat public structurant sur les architectures retenues. Deuxième semestre 2028 : examen parlementaire approfondi des projets de loi structurants. PLFSS 2029 incluant les premières mesures architecturales votées. Évaluation à mi-parcours des expérimentations territoriales lancées en 2027.

XVI.4 Années 2029-2030 — Décisions structurantes

Année 2029 : LFSS 2030 incluant les premières mesures de mise en œuvre des architectures retenues, premier bilan des expérimentations, ajustements selon évaluations indépendantes. Année 2030 : LFSS 2031 incluant la deuxième vague de mesures structurelles, généralisation progressive des dispositifs efficaces, premier bilan à 4 ans des engagements pris en 2026-2027.

XVI.5 Années 2031-2035 — Déploiement et évaluation

Années 2031-2035 : déploiement progressif des architectures retenues, évaluations continues par les observatoires spécialisés, ajustements paramétriques en fonction des résultats. Premier bilan complet en 2032 (à 5 ans des décisions de 2027-2028), deuxième bilan en 2035 (à 10 ans des engagements initiaux). Préparation de la phase suivante 2035-2045 sur la base des enseignements empiriques.

XVII. Coordination interministérielle et gouvernance opérationnelle

La mise en œuvre des réformes proposées par le rapport S10 exige une coordination interministérielle structurée. Le rapport propose une architecture de pilotage en trois niveaux articulés.

XVII.1 Niveau stratégique — Comité interministériel de pilotage

Création d'un Comité Interministériel de Pilotage (CIP) présidé par le Premier ministre, regroupant les ministres concernés (Santé, Travail, Économie, Cohésion des territoires, Éducation), associant les présidents des Conseils nationaux compétents (COR, HCAAM, HCFiPS, HCFEA, CNSA selon les sujets). Le CIP se réunit trimestriellement et arbitre les priorités politiques de mise en œuvre. Son secrétariat est assuré par une mission interministérielle dédiée, placée auprès du Premier ministre, dotée d'une trentaine d'ETP.

XVII.2 Niveau opérationnel — Cellule technique permanente

Création d'une Cellule Technique Permanente (CTP) regroupant les services d'administration centrale concernés (DSS, DGOS, DGCS, DGEFP, DGEF, DREES, INSEE). La CTP est chargée de la mise en œuvre technique des décisions du CIP, de la production des indicateurs de suivi, de la coordination des expérimentations territoriales. Effectif estimé : 50 à 80 ETP en pilotage opérationnel.

XVII.3 Niveau territorial — Commissions régionales de mise en œuvre

Création de Commissions Régionales de Mise en Œuvre (CRMO) dans chaque région, présidées par le préfet de région et associant les présidents des conseils régionaux, départementaux, et les directeurs

des ARS, DREETS, CAF, institutions de la Sécurité sociale. Ces commissions adaptent la mise en œuvre aux contextes territoriaux, conduisent les expérimentations, remontent les évaluations vers le niveau national.

XVII.4 Démocratie sanitaire et sociale renforcée

Articulation explicite avec les instances de démocratie sanitaire et sociale (France Assos Santé, Conseil de la CNSA, Conseil de la CNAM, instances représentatives des assurés). Ces instances doivent être associées à chaque niveau de la gouvernance (consultation au CIP, participation à la CTP, représentation aux CRMO). Cette articulation est la condition d'une légitimité démocratique des réformes engagées.

XVII.5 Évaluation indépendante

L'évaluation des réformes est confiée à des institutions indépendantes : France Stratégie pour les évaluations macroéconomiques, IRDES pour les évaluations sanitaires, INED et CEREQ pour les évaluations socio-démographiques, IGAS et Cour des comptes pour les évaluations institutionnelles. Cette indépendance évaluative est une garantie de la rigueur du processus et de la confiance démocratique. Les rapports d'évaluation sont publics et soumis à débat parlementaire et public.

XIX. Risques de mise en œuvre et mesures préventives

Le rapport identifie six risques principaux de mise en œuvre des réformes proposées, et formule pour chacun des mesures préventives. Cette anticipation des risques est constitutive de la posture nexienne de rigueur épistémique : on ne se contente pas de proposer, on examine ce qui pourrait empêcher l'effectivité des propositions.

XIX.1 Risque de discontinuité politique

Risque : changements politiques majeurs (élections présidentielles 2027 et 2032, législatives, changements de gouvernement) pourraient interrompre ou réorienter les réformes engagées. Mesures préventives : recherche d'un consensus transpartisan préalable sur les principes fondamentaux, inscription des réformes dans des engagements pluriannuels difficiles à défaire, mobilisation des institutions indépendantes (Conseils nationaux) pour stabiliser le processus.

XIX.2 Risque budgétaire

Risque : tensions budgétaires conjoncturelles ou structurelles pourraient compromettre le financement des mesures. Mesures préventives : sécurisation des financements pluriannuels via des lois-cadres, mobilisation des fonds européens, articulation avec les autres politiques publiques pour optimiser les investissements (effets de synergie).

XIX.3 Risque administratif

Risque : insuffisance des moyens administratifs pour la mise en œuvre (effectifs, compétences, systèmes d'information). Mesures préventives : renforcement des moyens des administrations concernées, formation continue des agents, modernisation des systèmes d'information, recrutement ciblé.

XIX.4 Risque d'acceptabilité sociale

Risque : les réformes pourraient rencontrer une opposition sociale forte si elles sont perçues comme déséquilibrées ou imposées. Mesures préventives : qualité du dialogue social et citoyen en amont, prise en compte des contributions, articulation explicite avec les politiques compensatoires pour les catégories désavantagées.

XIX.5 Risque de fragmentation territoriale

Risque : mise en œuvre inégale selon les territoires (capacités administratives, engagement des élus locaux). Mesures préventives : péréquation territoriale structurée, accompagnement renforcé des territoires fragiles, mutualisation des bonnes pratiques entre régions.

XIX.6 Risque de défiance et de désengagement

Risque : la défiance croissante envers les institutions pourrait conduire au désengagement des citoyens des dispositifs proposés. Mesures préventives : transparence des processus, démonstration empirique des résultats, communication régulière sur les avancées, association des citoyens à l'évaluation.

XX. Parties prenantes et coalition d'acteurs

La mise en œuvre des réformes proposées sur le sujet natalité et villes moyennes mobilise une coalition d'acteurs publics et privés dont les positions et les intérêts doivent être explicités. Cette explicitation est

constitutive de la posture nexienne : on ne réforme pas en abstraction, on engage des coalitions d'acteurs réelles dont les motivations et les contraintes structurent les possibles.

XX.1 Acteurs publics nationaux

Premier ministre et ses services (mission interministérielle dédiée).
Ministères concernés (Santé, Travail, Économie, Cohésion des territoires, Éducation selon le sujet). Administrations centrales (DSS, DGOS, DGCS, DGEFP, DGEF, DREES, INSEE). Caisses nationales de Sécurité sociale (CNAM, CNAV, CNAF, CNSA, MSA). Conseils nationaux indépendants (COR, HCAAM, HCFiPS, HCFEA, CNSA, CESE, CNCPPH selon le sujet). Parlement (commissions Affaires Sociales, Finances). Inspections (IGAS, IGF, IGESR, IGA). Ces acteurs publics nationaux portent les arbitrages structurants et leur mise en œuvre.

XX.2 Acteurs publics territoriaux

Régions (compétences emploi, transport, formation continue).
Départements (compétences solidarités, dépendance, handicap).
Communes et EPCI (compétences de proximité, CCAS). Préfets de région et préfets de département (mise en œuvre territoriale). ARS (Agences Régionales de Santé). DREETS (Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités). MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) pour S3. ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). La territorialisation effective des politiques dépend de la mobilisation de ces acteurs.

XX.3 Partenaires sociaux

Organisations syndicales représentatives (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, Solidaires). Organisations patronales représentatives (MEDEF, CPME, U2P). Branches professionnelles concernées (selon le sujet). Conseil National des Branches Professionnelles. Le paritarisme résiduel, malgré son érosion, reste un acteur structurant pour les sujets de protection sociale et de travail.

XX.4 Acteurs privés et économie sociale

Mutualité Française (FNMF) et mutuelles santé. Fédérations professionnelles sectorielles (FHF, FEHAP, Synerpa pour le sanitaire et médico-social, UNA, Fédésap, ADMR pour le domicile, etc. selon le sujet). Associations de patients et de citoyens (France Assos Santé, UNAF, UNAPEI selon le sujet). Fondations et organismes philanthropiques. Acteurs privés à but lucratif (assureurs privés, groupes médico-sociaux, etc. selon le sujet). L'écosystème privé et associatif représente une part substantielle des opérateurs effectifs.

XX.5 Acteurs européens et internationaux

Commission européenne (Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Inclusion). Parlement européen (commission EMPL). Conseil européen. Cour de Justice de l'Union Européenne. Comité Économique et Social Européen. Institutions internationales pertinentes (OCDE, OIT, OMS selon le sujet). Réseaux européens d'institutions homologues. Ces acteurs européens n'imposent pas d'architecture mais créent un cadre commun de standards et d'évaluation.

XXI. Trajectoires chiffrées détaillées à 5, 10, 20 ans

Le rapport propose une projection chiffrée des principaux agrégats relatifs au sujet natalité et villes moyennes à trois horizons. Ces projections s'appuient sur les hypothèses centrales des organismes officiels et sur les analyses Nexus complémentaires. Elles sont publiées dans une démarche de transparence et constituent l'un des éléments du contrat de révision.

XXI.1 Trajectoire à 5 ans (2030)

Effets attendus des mesures du bloc 1 (mise en œuvre 2026–2027). Évolution des indicateurs de couverture et d'accès : amélioration de 5 à 10 points selon les sous-domaines. Évolution des indicateurs de qualité : maintien ou amélioration modérée selon les indicateurs. Évolution budgétaire : augmentation maîtrisée des dépenses publiques (+ 0,3 à 0,5 % du PIB selon les scénarios). Premiers effets sur les inégalités territoriales : réduction de 5 à 8 % de l'écart entre territoires les mieux et les moins bien dotés.

XXI.2 Trajectoire à 10 ans (2035)

Effets cumulés des blocs 1 et 2 (mise en œuvre 2026–2030). Évolution des indicateurs de couverture : convergence vers les moyennes des pays comparables de l'OCDE. Indicateurs de qualité : amélioration documentée (satisfaction usagers, continuité des parcours). Évolution budgétaire : stabilisation à niveau soutenable (+ 1,0 à 1,5 % du PIB en cumul vs 2024). Inégalités territoriales : réduction de 15 à 20 % de l'écart 2024.

XXI.3 Trajectoire à 20 ans (2045)

Effets attendus des trois blocs (mise en œuvre 2026–2035) et de la phase suivante. Pleine maturité des architectures retenues. Effets démographiques absorbés (pic du vieillissement 2035–2045 traversé).

Indicateurs de couverture et de qualité au niveau des meilleurs standards européens. Évolution budgétaire selon l'architecture retenue : + 1,5 à 3 % du PIB par rapport à 2024 selon scénarios. Cohésion territoriale renforcée (convergence des indicateurs à ± 10 % de la moyenne nationale).

XXI.4 Sensibilité aux scénarios économiques

Les trajectoires chiffrées dépendent des hypothèses économiques. Trois scénarios sont examinés. Scénario haut (croissance soutenue + 1,5 % par an, plein emploi à 4 % de chômage) : trajectoires optimistes, marges budgétaires accrues, cohésion sociale renforcée. Scénario central (croissance + 1,0 % par an, chômage à 7 %) : trajectoires modérées, équilibre budgétaire à 10 ans atteint. Scénario bas (croissance + 0,5 % par an, chômage à 9 %) : tensions budgétaires accentuées, mais soutenabilité préservée si les architectures sont mises en œuvre rigoureusement.

XXIII. Méthodes d'évaluation et indicateurs avancés

L'évaluation des politiques publiques relatives au sujet natalité et villes moyennes exige une méthodologie rigoureuse, qui combine plusieurs approches complémentaires. Le rapport propose un cadre d'évaluation à quatre niveaux articulés, fondé sur les meilleures pratiques internationales et les recommandations méthodologiques de France Stratégie et de l'OCDE.

XXIII.1 Évaluations quantitatives et statistiques

Premier niveau : évaluations quantitatives mobilisant les bases administratives (données de la Sécurité sociale, statistiques publiques, fichiers fiscaux). Méthodes : analyses descriptives, séries temporelles, modèles économétriques, analyses de cohorte. Avantages : couverture exhaustive, fiabilité des sources. Limites : ne capturent que les variables mesurables, sensibles aux effets de composition et aux biais administratifs. Ces évaluations constituent le socle empirique du suivi des indicateurs proposés en section XII.

XXIII.2 Évaluations contrefactuelles et quasi-expérimentales

Deuxième niveau : évaluations quasi-expérimentales mobilisant les méthodes de comparaison territoire/groupe (différences-en-différences, régression sur discontinuité, score de propension). Ces

méthodes permettent d'isoler l'effet causal des politiques, en contrôlant pour les facteurs confondants. Avantages : rigueur méthodologique, robustesse statistique. Limites : exigent des données détaillées, ne capturent pas toujours les effets de systèmes. Application proposée : évaluation rigoureuse des expérimentations territoriales pilotes.

XXIII.3 Évaluations qualitatives et participatives

Troisième niveau : évaluations qualitatives mobilisant les entretiens, focus groupes, enquêtes par questionnaire, observation participante. Ces méthodes captent les dimensions difficilement quantifiables : qualité de la relation de service, perception des usagers, dynamiques de coordination entre acteurs. Avantages : richesse explicative, accès aux mécanismes. Limites : généralisation prudente, coûts de collecte élevés.

XXIII.4 Évaluations comparatives internationales

Quatrième niveau : évaluations comparatives internationales mobilisant les données harmonisées OCDE, Eurostat, OMS. Ces évaluations permettent de situer la France par rapport aux pays comparables et d'identifier les écarts significatifs. Avantages : mise en perspective, identification des marges de progression. Limites : différences institutionnelles et culturelles qui compliquent l'interprétation.

XXIII.5 Articulation des quatre niveaux

Les quatre niveaux d'évaluation se complètent et se renforcent mutuellement. Une évaluation rigoureuse mobilise les quatre approches selon les questions posées. Le rapport propose qu'une cellule d'évaluation indépendante (rattachée à France Stratégie ou créée ad hoc) coordonne les évaluations sur le sujet natalité et villes moyennes, en mobilisant les institutions compétentes (INSEE, DREES, IRDES, INED, CEREQ, IGAS, Cour des comptes). Cette coordination est la condition d'une évaluation systémique et non d'une juxtaposition d'études partielles.

XXIV. Perspectives à 2045-2050 et conditions de soutenabilité de long terme

Au-delà de l'horizon 2035 traité dans les sections précédentes, le rapport propose une projection à plus long terme (2045-2050) sur le sujet natalité et villes moyennes, dans une démarche prospective. Cette projection ne prétend pas prédire l'avenir mais identifier les conditions de soutenabilité de long terme et les bifurcations possibles.

XXIV.1 Scénario tendanciel à 2050

Le scénario tendanciel suppose la mise en œuvre des mesures proposées par le rapport (blocs 1, 2, 3) et la stabilité des conditions économiques, démographiques et politiques. Dans ce scénario, à horizon 2050, le système français relatif au sujet natalité et villes moyennes aura atteint un nouveau régime d'équilibre, avec des indicateurs de couverture et de qualité au niveau des meilleurs standards européens, un financement soutenable et une cohésion territoriale renforcée. Ce scénario reste conditionnel à plusieurs hypothèses qui doivent être explicitées.

XXIV.2 Scénario de rupture technologique

Un scénario alternatif suppose une rupture technologique majeure (intelligence artificielle générative, robotique, biotechnologies, énergie) qui transforme structurellement les besoins et les modalités de réponse. Dans ce scénario, certaines politiques publiques actuelles deviennent obsolètes, d'autres prennent une dimension nouvelle. Le rapport recommande une veille technologique active et une capacité d'adaptation institutionnelle pour absorber ces ruptures sans perte de cohésion sociale.

XXIV.3 Scénario de tensions économiques et géopolitiques

Un troisième scénario suppose des tensions économiques (récession, crise financière, inflation persistante) ou géopolitiques (conflits, reconfiguration de l'ordre international, choc migratoire) qui imposent des arbitrages budgétaires drastiques. Dans ce scénario, la résilience des systèmes publics français devient cruciale. Le rapport recommande une diversification des sources de financement et une réserve de sécurité pour amortir les chocs externes.

XXIV.4 Conditions de soutenabilité de long terme

Quel que soit le scénario, cinq conditions de soutenabilité de long terme émergent. Première condition : maintien d'un consensus politique transpartisan large sur les principes fondamentaux. Deuxième condition : capacité d'évaluation et d'adaptation des politiques en continu. Troisième condition : qualité du dialogue social et démocratique. Quatrième condition : ressources administratives suffisantes pour la mise en œuvre. Cinquième condition : articulation européenne et internationale assumée. La mise en œuvre de ces cinq conditions n'est pas automatique ; elle relève d'une vigilance démocratique active.

XXIV.5 Le rôle des think tanks et de la pensée critique

Le rapport S4 s'inscrit dans le rôle structurant des think tanks et de la pensée critique pour préparer les arbitrages politiques de long terme. Nexus, avec sa posture falsificationniste, contribue à un débat démocratique plus rigoureux en proposant des grilles d'analyse explicites, des conditions de falsifiabilité publiques, des thèses risquées soumises à l'épreuve des faits. Cette contribution n'épuise pas le débat démocratique ; elle l'enrichit en fournissant des matériaux empiriquement testés.

XXV. Synthèse globale et invitation au débat

Ce rapport S4 sur le sujet natalité et villes moyennes a parcouru, dans ses sections précédentes, l'ensemble des dimensions structurantes : cadrage de l'objet et déplacement nexien, état empirique consolidé, distinction structurante en quatre types, neuf thèses consolidées avec leurs conditions de falsifiabilité, articulation aux trois transitions transverses Nexus, implications opérationnelles en trois blocs d'action chiffrés, examen des angles morts, bibliographie hiérarchisée à quatre niveaux, trajectoires-types et analyse territoriale fine, indicateurs de suivi, contre-arguments examinés, mise en perspective historique, articulation européenne, calendrier de mise en œuvre 2026-2035, coordination interministérielle, communication publique, risques de mise en œuvre, parties prenantes, trajectoires chiffrées détaillées, articulation aux autres rapports Nexus, méthodes d'évaluation, perspectives à 2045-2050.

Cette densité analytique ne vise pas l'exhaustivité — qui serait illusoire — mais la robustesse. Chaque dimension est articulée aux autres, chaque thèse est soumise à des conditions de falsifiabilité, chaque mesure est chiffrée et datée. Le lecteur dispose ainsi des éléments nécessaires pour comprendre, critiquer, contester ou valider le rapport. C'est l'invitation au débat démocratique informé que constitue la signature Nexus.

XXV.1 Ce que le rapport établit

Le rapport établit empiriquement et analytiquement plusieurs constats robustes sur le sujet natalité et villes moyennes : caractère structurel des enjeux (et non conjoncturel), insuffisance des dispositifs actuels par rapport aux défis prévisibles, nécessité d'une refonte architecturale plutôt que d'ajustements paramétriques uniquement, possibilité d'une trajectoire soutenable à condition d'opérer des choix politiques

explicites. Ces constats convergent avec les analyses des organismes officiels (Cour des comptes, conseils spécialisés) et avec les comparaisons internationales.

XXV.2 Ce que le rapport ne tranche pas

Le rapport ne tranche pas plusieurs questions qui relèvent d'arbitrages politiques démocratiques : choix précis entre les architectures examinées, calibrage exact des paramètres financiers, modalités détaillées de gouvernance, séquençement précis des réformes. Ces questions appellent un débat parlementaire et citoyen approfondi. Le rapport en éclaire les conditions, mais ne s'y substitue pas.

XXV.3 Comment lire les conditions de falsifiabilité

Les conditions de falsifiabilité énoncées dans chaque thèse ne sont pas des hypothèses académiques : ce sont des engagements épistémiques publics. La satisfaction empirique d'une condition par les faits déclenche la révision de la thèse concernée. Cette discipline est exigeante mais elle est la seule garante d'une posture rigoureuse face à la complexité des sujets traités. Le lecteur qui souhaite contester une thèse est invité à mobiliser ces conditions plutôt que des objections génériques.

XXV.4 L'enjeu démocratique global

Au-delà des spécificités du sujet natalité et villes moyennes, le rapport s'inscrit dans un projet plus large : refonder la qualité du débat démocratique français par des méthodes explicites, des conditions de falsifiabilité publiques, des arbitrages politiques assumés. Cette refondation est urgente : la défiance envers les institutions publiques s'accroît, la qualité des décisions publiques se dégrade, les arbitrages structurants sont reportés. Les think tanks falsificationnistes comme Nexus contribuent à fournir des matériaux empiriquement testés pour la délibération démocratique.

XXV.5 Invitation au lecteur

Le rapport S4 est désormais entre les mains de ses lecteurs : décideurs publics, professionnels du sujet natalité et villes moyennes, chercheurs, journalistes, citoyens engagés. Chaque lecteur est invité à mobiliser les conditions de falsifiabilité pour engager le dialogue critique. Les observations, contestations, propositions seront recueillies et intégrées dans les futures versions du rapport. Cette dynamique itérative est constitutive de la posture Nexus : un rapport n'est jamais final, il est toujours en révision selon les faits empiriques nouveaux.

XXVI. Lecture critique et auto-critique du rapport

La discipline falsificationniste Nexus impose une auto-critique explicite des limites du rapport. Cette auto-critique n'est pas une posture rhétorique de modestie ; elle constitue une exigence épistémique constitutive du projet Nexus.

XXVI.1 Limites de la mobilisation empirique

Le rapport mobilise une bibliographie hiérarchisée à quatre niveaux, mais reste dépendant des sources disponibles publiquement à la date de production. Certaines données sectorielles fines ne sont pas accessibles. Les données qualitatives mobilisées (témoignages, études de terrain) ont fait l'objet d'une sélection qui pourrait être contestée. Les comparaisons internationales sont limitées par les écarts conceptuels et méthodologiques entre systèmes nationaux. Ces limites empiriques n'invalident pas les thèses, mais elles appellent une humilité dans les inférences.

XXVI.2 Limites de la méthodologie

La méthodologie de triangulation Nexus (sources indépendantes, analyse causale, conditions de falsifiabilité) constitue une avancée par rapport aux approches doctrinales, mais elle reste perfectible. La sélection des sources pourrait être enrichie par des sources non occidentales ou non académiques qui apporteraient d'autres perspectives. Les conditions de falsifiabilité énoncées sont parfois difficilement opérationnalisables empiriquement à court terme. Le passage des constats aux recommandations mobilise des jugements normatifs qui devraient être davantage explicités.

XXVI.3 Limites de la portée des recommandations

Les recommandations opérationnelles du rapport (S4) sont nombreuses et ambitieuses. Leur mise en œuvre intégrale supposerait des consensus politiques et des ressources administratives qui ne sont pas garantis. Le rapport reconnaît cette tension entre l'ambition de la transformation proposée et les contraintes politico-administratives effectives. La capacité à mobiliser une coalition d'acteurs effective conditionne largement l'effectivité des recommandations.

XXVI.4 Limites de la temporalité

Les horizons temporels mobilisés (5, 10, 20 ans) sont structurants mais approximatifs. Les évolutions effectives pourront être plus rapides ou plus lentes que projetées, en fonction de facteurs imprévisibles (chocs

externes, innovations technologiques, dynamiques politiques). Le rapport est donc révisable à chaque étape, et la discipline Nexus impose ces révisions explicites.

XXVII. Postface — l'enjeu démocratique au cœur du projet Nexus

Au terme de ce rapport S4 sur le sujet natalité et villes moyennes, il convient de revenir sur l'enjeu démocratique global qui sous-tend l'ensemble du projet Nexus. Pourquoi un think tank falsificationniste, en 2026, et pourquoi sur des sujets qui mobilisent déjà des dizaines d'institutions, de rapports officiels, d'études académiques ? La réponse tient en trois éléments articulés.

XXVII.1 Le déficit de qualité du débat public français

Le débat public français sur les sujets de protection sociale, de cohésion territoriale, d'éducation, de santé, de famille est largement entravé par plusieurs phénomènes documentés. Premièrement, la fragmentation des positions idéologiques préétablies, qui empêchent une analyse rigoureuse des faits. Deuxièmement, l'abondance des données et des études, qui paradoxalement obscurcit le débat plutôt qu'elle ne l'éclaire — chacun mobilise les sources qui confortent sa position.

Troisièmement, la sur-spécialisation des experts, qui rend les analyses inaccessibles aux citoyens et aux décideurs politiques. Quatrièmement, la temporalité courte du débat médiatique, qui privilégie le sensationnel sur l'analytique. Cinquièmement, le déficit de méthodes explicites de production de la connaissance — chaque acteur produit ses analyses selon ses propres règles.

XXVII.2 La posture falsificationniste comme réponse méthodologique

Face à ce déficit, Nexus propose une posture falsificationniste explicite, inspirée de l'épistémologie poppérienne mais adaptée aux sujets de politiques publiques. Cette posture impose plusieurs disciplines articulées. Discipline épistémique : chaque thèse a un statut explicite (hypothèse de travail ou consolidée) et une robustesse empirique hiérarchisée (forte, moyenne, opinion assumée). Discipline méthodologique : triangulation rigoureuse des sources, bibliographie hiérarchisée à quatre niveaux, comparaisons internationales systématiques. Discipline réfutationnelle : chaque thèse comporte 4 à 6 conditions de falsifiabilité empiriquement mesurables, qui constituent un

contrat public de révision. Discipline politique : les arbitrages politiques sous-jacents sont explicités plutôt que masqués. Cette discipline est exigeante mais elle est la seule garante d'une posture intellectuellement honnête face à la complexité des sujets.

XXVII.3 L'horizon Nexus — un système cohérent d'analyses

Le rapport S4 ne constitue pas une analyse isolée ; il s'inscrit dans un système cohérent d'analyses Nexus articulant l'ensemble des défis structurants français à horizon 2045. Ce système n'a pas vocation à donner des réponses définitives — qui seraient illusoires — mais à fournir des grilles d'analyse robustes et des conditions de falsifiabilité publiques. Chaque rapport éclaire un pan spécifique tout en restant articulé aux autres. La discipline falsificationniste s'applique à l'ensemble, garantissant la cohérence épistémique du projet. À horizon 2030, l'ambition est de couvrir l'ensemble des 44 sujets prévus dans le planning éditorial Nexus, formant ainsi un corpus structurant pour le débat démocratique français.

XXVII.4 L'invitation finale au lecteur

Le rapport S4 est désormais entre vos mains, lectrices et lecteurs. Que vous soyez décideur public, professionnel du sujet natalité et villes moyennes, chercheur, journaliste, citoyen engagé, étudiant, ou simplement curieux, vous êtes invité à mobiliser les conditions de falsifiabilité énoncées pour engager le dialogue critique. Si vous identifiez une condition empiriquement satisfaite, signalez-la — la thèse sera révisée publiquement. Si vous identifiez une lacune dans la bibliographie ou dans la méthodologie, partagez-la — le rapport sera enrichi. Si vous proposez une alternative à une des thèses, formulez-la avec ses propres conditions de falsifiabilité — le débat sera structuré sur cette base. Cette dynamique itérative et collaborative est constitutive du projet Nexus.

La qualité du débat démocratique français sur les enjeux structurants des prochaines décennies dépend, pour une part substantielle, de la qualité des matériaux que nous mobilisons collectivement. Nexus contribue à fournir des matériaux empiriquement testés, méthodologiquement rigoureux, démocratiquement falsifiables. C'est notre contribution au pacte républicain — modeste mais exigeante. Le rapport S4 sur le sujet natalité et villes moyennes y participe à sa mesure. Bonne lecture, bonne critique, bon débat.

PARTIE III

Recherche empirique source

RAPPORT DE RECHERCHE EMPIRIQUE

Natalité et villes moyennes 2032

Chute de la fécondité française et conséquences économiques projetées sur les villes moyennes

Domaine : Société et démographie

Comparaisons internationales : Allemagne, Italie, Espagne, Japon, Corée du Sud, Suède

Document de travail Nexus — matière première empirique (étape 1)

Premier rapport prospectif Nexus — méthode des scénarios contrastés

Périmètre : France entière, focus villes moyennes (10 000–60 000 habitants), horizon 2032

Sommaire — Partie III

- Note de cadrage 63
- 1. Cartographie des positions 63
- 2. État empirique : la chute de la fécondité française 66
- 3. Mécanismes documentés de la baisse de la fécondité 68
- 4. Comparaisons internationales 69
- 5. Conséquences observées sur les villes moyennes 71
- 6. Méthode prospective : scénarios 2032 73
- 7. Politiques publiques en direction de la natalité 75
- 8. Articulation aux trois transitions transverses Nexus 76
- 9. Angles morts et limites empiriques 77
- 10. Sources mobilisées : liste hiérarchisée 78

Note de cadrage

Ce rapport constitue la matière première empirique pour la synthèse exploratoire Nexus sur la question : « Comment la baisse de la fécondité française observée depuis 2014 affecte-t-elle, à l'horizon 2032, le tissu économique des villes moyennes, et quels scénarios contrastés peuvent en être tirés ? ».

Premier rapport prospectif Nexus. À la différence des trois rapports précédents (IA-école, Villes moyennes, Handicap), ce rapport mobilise explicitement une démarche prospective : il ne se borne pas à décrire la situation présente mais projette à un horizon de 6-7 ans (2032). Conformément à la Charte (section VI.3, quantification des incertitudes), cette projection est conduite par scénarios contrastés avec hypothèses explicitées et sensibilité aux paramètres. Aucun scénario n'est présenté comme « le » futur ; trois scénarios sont restitués (central, bas, haut), assortis de leurs hypothèses.

Conformément à la commande, ce document ne formule aucune thèse Nexus, aucune recommandation politique, aucune position partisane. Il cartographie les positions, hiérarchise les sources, trianguler les données, et signale explicitement les limites empiriques et les angles morts de la prospective.

Date de référence : mai 2026. Horizon projection : 2032 (6 ans).

Avertissement falsificationniste général. Le corpus disponible sur la démographie française est exceptionnellement riche (INSEE, INED, DREES, OFCE, Observatoire de la société). Les chiffres présents (fécondité, naissances, soldes naturels) sont robustes et triangulés. Les difficultés se concentrent sur trois points : (a) les projections à 6 ans reposent sur des hypothèses de fécondité dont la baisse a déjà invalidé plusieurs scénarios INSEE antérieurs ; (b) les modèles infranationaux (Omphale) projettent l'évolution territoriale mais avec une incertitude croissante au fur et à mesure qu'on descend en granularité ; (c) la causalité entre baisse de la fécondité et conséquences économiques en ville moyenne fait l'objet de débats académiques non tranchés. Les angles morts sont signalés.

1. Cartographie des positions

1.1 Positions ministérielles et institutionnelles

Le ministère délégué chargé de la Famille et de la Petite Enfance porte la politique familiale française. Doctrine officielle 2024-2026 : « relance ciblée de la natalité » annoncée par le président de la République en

janvier 2024 (« réarmement démographique »), avec congé de naissance étendu et plan crèche. La mise en œuvre opérationnelle est cependant jugée lente par plusieurs acteurs (UNAF, FFCB, AFC).

Le ministère de la Santé porte la politique des maternités. La carte hospitalière des maternités est arrêtée par les ARS (Agences régionales de santé). 720 maternités en 2000 ; 457 en 2025 — soit 40 % de fermetures en 25 ans. Rapport Pr Yves Ville (2024) préconise la fermeture d'une centaine de petites structures supplémentaires pour des raisons de sécurité (seuil minimum 300 accouchements/an pour les maternités de niveau 1). Le rapport est controversé.

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a publié plusieurs avis sur la politique familiale, dont en 2024 un rapport sur la baisse de la fécondité française et ses causes. Position centrale : la baisse n'est pas conjoncturelle ; elle s'inscrit dans une tendance européenne plus large, accélérée depuis 2014 en France.

La CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) gère les prestations familiales et les modes de garde. Budget 2025 : ~95 Mds €. Allocations familiales versées à ~5 millions de familles. Position : maintien d'une politique universelle, modulation par le revenu introduite en 2015, débats récurrents sur la place du quotient familial fiscal.

1.2 Positions parlementaires et institutions de contrôle

Cour des comptes — rapport 2023 sur la politique familiale. Constat : politique massive (~100 Mds €/an tous dispositifs cumulés : prestations familiales, congés parentaux, mode de garde, fiscalité familiale), mais évaluations d'impact partielles. Effet de la politique familiale sur la fécondité débattu (estimations entre 0,1 et 0,3 enfant supplémentaire par femme selon les méthodes).

INSEE — Bilan démographique annuel. Édition 2025 (publication janvier 2026) : ICF à 1,56 en 2025, niveau le plus bas depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Solde naturel négatif (-6 000) pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale.

INED — Institut national d'études démographiques. Travaux de référence (G. Pison, M. Mazuy, A. Régnier-Loilier) sur les déterminants de la fécondité. Position centrale : la baisse française est multifactorielle (recul de l'âge à la maternité, hausse du célibat des femmes en âge de procréer, contraintes économiques sur les jeunes adultes, écologisation des arbitrages).

Délégation aux droits des femmes du Sénat (rapport 2024) — bilan des congés parentaux et de leur effet sur la carrière des femmes.

1.3 Positions des chercheurs

Démographie. Gilles Pison (INED, MNHN), Magali Mazuy (INED), Arnaud Régnier-Loilier (INED), Hervé Le Bras (EHESS), Olivier Galland (CNRS) — démographie et sociologie de la famille. Position majoritaire : la baisse de la fécondité française est structurelle, alignée sur la tendance européenne, et résulte de facteurs en chaîne (recul de l'âge à la maternité, contraintes économiques, transformations culturelles).

Économie de la famille et du travail. Laurent Toulemon (INED), Sébastien Grobon (INSEE) sur les arbitrages emploi-enfants. Bertrand Gentil et collègues (DREES) sur les coûts directs et indirects de l'enfant. Anne Solaz (INED) sur les inégalités de genre et la fécondité.

Géographie démographique. Hervé Le Bras (EHESS), Christophe Terrier (CGET émérite), Laurent Davezies (CNAM) sur l'économie résidentielle et la dynamique territoriale. Aurélien Delpirou et Olivier Bouba-Olga sur les villes moyennes.

Politiques publiques. Olivier Thévenon (OCDE), Anne-Sophie Gentil (HCFEA), Antoine Math (IRES) sur l'effet des politiques familiales sur la fécondité. Convergence : effet probable mais modéré (entre 0,1 et 0,3 enfant supplémentaire par femme selon les pays) ; effet plus marqué sur le calendrier que sur le nombre final d'enfants.

1.4 Positions associatives

UNAF (Union nationale des associations familiales) — porte-parole institutionnel des familles. Position : revalorisation des prestations familiales, simplification administrative, soutien à la parentalité.

CSF (Confédération syndicale des familles), AFC (Associations familiales catholiques), FCSF (Familles rurales), CNAFAL (laïques) — diversité des positions sur la politique familiale (universalité vs ciblage, place du quotient familial, modalités du congé parental).

Mouvements féministes (Femmes solidaires, Collectif national pour les droits des femmes) — position critique sur les arbitrages familiaux qui pèsent davantage sur les femmes, défense de la liberté de procréer ou de ne pas procréer.

1.5 Positions internationales

OCDE — Family Database, publications successives sur la fécondité et les politiques familiales. Position : la baisse de la fécondité touche tous les pays développés, avec des variations importantes (Suède, France relativement hauts ; Italie, Espagne, Corée du Sud très bas).

Recommandations : modes de garde accessibles, congés parentaux partagés, conciliation emploi-famille.

Eurostat — statistiques harmonisées européennes. ICF UE 2024 : 1,34 (en baisse de 13 % depuis 2014).

ONU — World Population Prospects. Projections mondiales de fécondité. Position : la transition démographique mondiale est en cours, avec des conséquences majeures à 30-50 ans.

FMI — rapport David Bloom 2025 « Le débat sur la baisse de la fécondité ». Position économique : la baisse de la fécondité est désormais documentée comme structurelle ; les conséquences sur la croissance, les retraites, et la productivité doivent être anticipées plutôt que conjurées.

2. État empirique : la chute de la fécondité française

2.1 Indice conjoncturel de fécondité (ICF)

Le ICF est l'indicateur synthétique de référence : il représente le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés cette année-là se maintenaient. Seuil de renouvellement de la population : 2,1 enfants par femme.

Évolution récente (France entière, INSEE) :

- 1995 : 1,71
- 2010 : 2,03 (point haut récent)
- 2014 : 2,00
- 2019 : 1,86
- 2022 : 1,79
- 2024 : 1,61
- 2025 : 1,56 (le plus bas depuis 1919)

La baisse française depuis 2014 est continue (-22 % sur 11 ans) et s'accélère depuis 2022. Le point bas historique précédent était de 1,66 en 1993-1994 ; il est dépassé. Le seuil de renouvellement (2,1) n'est plus atteint depuis 2018.

2.2 Naissances en valeur absolue

- 2010 : 833 000 naissances (point haut récent).
- 2014 : 818 000.
- 2019 : 753 000.
- 2022 : 723 000.
- 2024 : 660 000.

- 2025 : 645 000 (-2,1 % vs 2024, -24 % vs 2010).

Lecture. La baisse absolue des naissances combine deux effets : la baisse de la fécondité (effet intensité) et la diminution du nombre de femmes en âge de procréer (effet de structure, lié au vieillissement de la population). En 2025, la baisse de l'effet structure (-0,5 % par an) est désormais cumulée à la baisse de l'effet intensité (-1,5 % par an).

2.3 Solde naturel – un seuil historique en 2025

- 2010 : +254 000 (solde naturel positif).
- 2019 : +135 000.
- 2022 : +56 000.
- 2024 : +19 000.
- 2025 : -6 000 (négatif pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale).

Le franchissement du seuil zéro en 2025 est un événement démographique historique. La France métropolitaine avait connu un solde naturel positif continu depuis 1946 ; cette continuité est rompue. Les décès (651 000 en 2025, +1,5 %) sont désormais plus nombreux que les naissances (645 000).

2.4 Population totale et structure d'âge

Population au 1er janvier 2026 : 69,1 millions (+0,25 % sur un an, soit ~170 000 habitants supplémentaires, principalement par solde migratoire).

Espérance de vie à la naissance 2025 : 85,9 ans pour les femmes, 80,3 ans pour les hommes. Tendence : reprise modeste après le creux COVID 2020-2022.

Part des 60 ans et plus : 27 % en 2025, projection ~33 % en 2050 (scénario central INSEE).

Part des 0-19 ans : 22 % en 2025, projection ~20 % en 2050.

2.5 Tableau récapitulatif des indicateurs structurants

Indicateur	Valeur (2025)
ICF (enfants par femme)	1,56
Naissances annuelles	645 000
Décès annuels	651 000
Solde naturel	-6 000
Population au 1er janvier 2026	69,1 millions
Espérance de vie F	85,9 ans

Indicateur	Valeur (2025)
Espérance de vie H	80,3 ans

Source : INSEE, Bilan démographique 2025 (publication janvier 2026).

3. Mécanismes documentés de la baisse de la fécondité

3.1 Recul de l'âge à la maternité

L'âge moyen à la maternité en France est passé de 28,5 ans en 1995 à 31,2 ans en 2025 (INSEE, INED). Ce recul de presque 3 ans en 30 ans est une transformation profonde des trajectoires familiales. Conséquence : une fraction croissante des femmes atteint l'âge de la maternité à un moment où les contraintes biologiques (fertilité naturelle déclinante après 35 ans) limitent le nombre d'enfants effectivement réalisables.

Mécanismes documentés du recul. Allongement des études, instabilité professionnelle des jeunes adultes, accès au logement retardé, formation du couple plus tardive, plus grande exigence sur les conditions matérielles et émotionnelles « pour avoir un enfant », transformation des modèles de vie (Régnier-Loilier 2017, Mazuy 2023).

3.2 Contraintes économiques sur les jeunes adultes

L'INSEE et l'INED documentent un effet revenu négatif sur la fécondité : les femmes et couples en situation économique précaire repoussent ou abandonnent les projets d'enfants. Plusieurs travaux convergents :

- Insertion professionnelle des jeunes (Céreq Génération 2017) : 15 % des jeunes ont un accès retardé au CDI, qui retarde la fondation d'une famille.
- Coût du logement : la part du revenu consacrée au logement (~30 % en moyenne, jusqu'à 50 % en métropole tendue) limite la capacité à accueillir un enfant supplémentaire.
- Coût direct de l'enfant : estimé à 6 000-10 000 €/an pendant 18 ans selon les milieux (DREES), soit un investissement total de 150 000 € par enfant.
- Coût indirect (carrière, retraite) : la maternité reste un événement professionnel coûteux pour les femmes (Solaz, Pailhé, Périvier).

3.3 Transformations culturelles et écologisation des arbitrages

Une fraction croissante des jeunes adultes (notamment 25–35 ans) déclare des réticences face à la parentalité en raison d'arguments écologiques : empreinte carbone d'un enfant, anxiété face au changement climatique, doute sur l'avenir. Le phénomène est documenté par plusieurs enquêtes (Ifop 2024, BVA 2025), avec une intensité variable selon les sources (entre 10 % et 25 % des jeunes citant l'écologie comme facteur).

La transformation des modèles familiaux est également documentée : célibat plus fréquent et plus durable, déclin du mariage (PACS comme alternative croissante), arrivée plus tardive du premier enfant, familles à enfant unique en hausse. Le modèle de la « famille à deux enfants » comme norme implicite recule.

3.4 Mécanismes territoriaux : un effet ville moyenne ?

Les villes moyennes ne forment pas un bloc démographique homogène. La fécondité y est, en moyenne, légèrement supérieure à la moyenne nationale (1,65–1,70 vs 1,56 en 2025), mais avec une forte hétérogénéité :

- Villes moyennes attractives (Bayonne, La Rochelle, Annecy) : fécondité proche de 1,8 — effet d'attraction des familles 30–40 ans.
- Villes moyennes en transition : fécondité ~1,6.
- Villes moyennes en décroissance (Vierzon, Maubeuge, Charleville-Mézières) : fécondité ~1,5, parfois moins.

Le solde migratoire des villes moyennes est négatif sur les 18–25 ans (cf. rapport S2 Villes moyennes) mais positif sur les 30–40 ans dans les villes attractives. L'effet net sur le nombre de naissances dépend de cet équilibre — qui est lui-même affecté par la baisse globale de fécondité.

4. Comparaisons internationales

La baisse de la fécondité française s'inscrit dans une tendance européenne et mondiale. Cette section restitue les comparaisons internationales pour situer la France et identifier des trajectoires-références.

4.1 Union européenne — l'ICF européen à 1,34 en 2024

ICF moyen UE 2024 : 1,34, en baisse de 13 % depuis 2014. La France, à 1,56 en 2025, reste au-dessus de la moyenne UE — l'« exception française » de la fécondité élevée s'érode mais n'a pas disparu. Toutefois, la

dynamique de baisse récente française (-22 % depuis 2010, contre -13 % UE) suggère un rattrapage par le bas.

4.2 Pays à fécondité très basse

Espagne — ICF 1,10 en 2024 (parmi les plus bas du monde). Naissances en chute libre. Forte concentration urbaine, faible offre de modes de garde, retard d'autonomie des jeunes adultes. Politique familiale tardive et limitée.

Italie — ICF ~1,20 en 2024-2025. Solde naturel négatif depuis 2007. Population projetée à 54 millions en 2050 (vs ~58 millions aujourd'hui). Fracture Nord-Sud aiguë : fécondité Nord ~1,3 ; Sud (Mezzogiorno) ~1,1 mais avec un effet migratoire vers le Nord et l'étranger.

Corée du Sud — ICF 0,72 en 2023 (record bas mondial). Légère hausse récente (2024) — première en neuf ans. Causes documentées : coût de l'éducation, contraintes sur les femmes dans le marché du travail, jeunesse précaire. Réponse gouvernementale : transferts massifs sans effet majeur jusqu'ici.

Japon — ICF ~1,20 en 2024-2025. Solde naturel négatif depuis 2005. Population en baisse continue (-700 000/an environ). Modèle de vieillissement précoce, conséquences économiques majeures (PIB en quasi-stagnation, productivité, retraites).

4.3 Pays à fécondité plus élevée — la résilience suédoise et française

Suède — ICF 1,46 en 2024 (en baisse depuis le pic de 1,88 en 2010). Modèle traditionnellement cité comme référence (modes de garde universels, congé parental partagé, conciliation emploi-famille). La baisse récente suédoise interroge cette référence : les pays « performants » sur la fécondité ne sont plus à l'abri du déclin.

Allemagne — ICF 1,46 en 2024. Hausse depuis le creux de 1,3 en 2005, mais infléchissement récent. Politique familiale renforcée (Elterngeld depuis 2007) avec effet probable mais modéré.

France — ICF 1,56 en 2025. Au-dessus de la moyenne UE mais en baisse continue depuis 2014.

Lecture. Aucun pays développé n'est, à la date de référence, en train d'éviter le déclin de fécondité. La question pour les politiques publiques n'est donc plus « comment retrouver les niveaux de 2010 » mais « comment vivre avec une fécondité durablement basse, en limitant les conséquences les plus problématiques ».

4.4 Synthèse comparative

Pays	ICF 2024-2025	Trajectoire
France	1,56	Baisse continue depuis 2014, accélération depuis 2022
Allemagne	1,46	Stabilité relative depuis 2015
Suède	1,46	Baisse depuis le pic de 1,88 en 2010
UE-27	1,34	Baisse de 13 % depuis 2014
Italie	1,20	Très basse, fracture Nord-Sud
Japon	1,20	Stable très bas, solde naturel négatif depuis 2005
Espagne	1,10	Parmi les plus bas du monde
Corée du Sud	0,72	Record bas mondial, légère hausse 2024

Source : INED, Eurostat, OCDE Family Database, ONU World Population Prospects.

5. Conséquences observées sur les villes moyennes

5.1 Effet sur les maternités

La carte des maternités françaises a profondément changé en 25 ans :

- 2000 : 720 maternités.
- 2025 : 457 maternités (-37 %).
- Rapport Pr Yves Ville (2024) préconise la fermeture d'une centaine de petites structures supplémentaires (seuil minimum 300 accouchements/an).
- Maternités annoncées comme menacées ou fermées en 2025-2026 : Guingamp, Sedan, Porto-Vecchio, Autun, Ganges, Vendôme, Guilhaud-Granges.
- 900 000 femmes en âge de procréer vivent à plus de 30 minutes d'une maternité.
- 45 minutes dans certains départements (Haute-Corse, Lot, Mayenne).

La fermeture de maternités résulte d'un cercle vicieux. Baisse des naissances → seuil de viabilité de la maternité (300 accouchements/an niveau 1, 1 500 niveau 3) non atteint → fermeture → éloignement → repli

de l'attractivité familiale du territoire → poursuite de la baisse. Les villes moyennes en décroissance sont les plus exposées à ce mécanisme.

5.2 Effet sur les services pédiatriques

Les services pédiatriques en ville moyenne sont en tension comparable. Pénurie de pédiatres (~7 500 pédiatres en France, en baisse), fermeture de services de pédiatrie en hôpitaux périphériques, allongement des distances aux urgences pédiatriques. L'effet est cumulatif avec celui des maternités : un territoire qui perd sa maternité et son service pédiatrique perd un signal d'attractivité majeur pour les jeunes familles.

5.3 Effet sur les écoles

La baisse des naissances depuis 2014 commence à produire ses effets sur les effectifs scolaires :

- Élèves en maternelle (3–5 ans) : -180 000 entre 2017 et 2024.
- Élèves en école primaire (6–10 ans) : déclin enclenché depuis 2020.
- Élèves au collège (11–14 ans) : déclin attendu vers 2028.
- Élèves au lycée (15–18 ans) : déclin attendu vers 2032.
- Fermetures de classes en milieu rural et villes moyennes : plus de 1 500 classes fermées en 2024–2025.
- Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) : en hausse, modèle de mutualisation.

La fermeture d'écoles affecte plus fortement les villes moyennes que les grandes métropoles : effet de seuil (école de 60 élèves devient non viable, école de 600 reste viable même avec baisse).

5.4 Effet sur le tissu commercial et l'économie résidentielle

Les ménages avec enfants sont des consommateurs structurants pour le commerce de centre-ville (alimentation, équipement, vêtements, loisirs, services). Une baisse de la part des familles dans une ville moyenne réduit mécaniquement la base de chiffre d'affaires des commerces locaux. Cet effet est cumulatif avec d'autres facteurs (concurrence du e-commerce, commerce de périphérie).

À l'inverse, une fraction des familles 30–40 ans cherche activement les villes moyennes pour leur cadre de vie (qualité de l'habitat, école de proximité, prix du logement). Cette « ré-attractivité familiale » est documentée par l'ANCT pour certaines villes du littoral, du sud-est et de la frontière suisse. Mais elle ne compense pas, à l'échelle nationale, la baisse globale de la fécondité.

5.5 Effet sur la base fiscale et l'investissement local

La taxe d'habitation et la taxe foncière sont liées aux résidents. La baisse de population — même modeste — réduit la base fiscale des communes. Couplée à la baisse des dotations de l'État, elle contraint la capacité d'investissement local (équipements, voirie, logement social, services aux familles).

Effet boucle : un investissement local affaibli réduit l'attractivité de la commune, ce qui aggrave le déclin démographique. C'est le mécanisme principal du « cercle vicieux » des villes moyennes en décroissance, documenté par l'ANCT et la Cour des comptes.

6. Méthode prospective : scénarios 2032

Premier rapport prospectif Nexus. Cette section pose la méthode des scénarios contrastés, qui sera développée dans le rapport de fond. Les chiffres précis des projections relèvent du rapport de fond ; cette section restitue les hypothèses, les variables, et les sources mobilisées.

6.1 Cadre méthodologique

Trois principes méthodologiques sont retenus, conformément à la Charte (section VI.3, quantification des incertitudes) :

- Hypothèses explicitées : tout scénario repose sur des hypothèses sur la fécondité, l'espérance de vie, le solde migratoire. Ces hypothèses sont publiées avec le scénario, et non dissimulées dans le résultat.
- Scénarios contrastés (et non un « scénario central » unique) : trois scénarios sont produits — central, bas, haut. Aucun n'est présenté comme « le » futur ; ils encadrent un éventail de trajectoires possibles.
- Sensibilité aux paramètres : la sensibilité des résultats aux principales hypothèses est restituée explicitement, pour que le lecteur puisse juger de la robustesse des projections.

6.2 Variables-clés

- Indice conjoncturel de fécondité (ICF) à l'horizon 2032 : hypothèse centrale 1,55 (stabilité), basse 1,40 (poursuite de la baisse), haute 1,70 (rebond modéré).
- Espérance de vie à 2032 : hypothèse centrale 86,5 ans femmes, 81,2 ans hommes (gains progressifs).

- Solde migratoire : hypothèse centrale +180 000/an, basse +120 000, haute +240 000.
- Mobilité résidentielle des familles 30-40 ans vers les villes moyennes : sensibilité à plusieurs variables (télétravail, logement, services publics locaux).

6.3 Modèles disponibles

INSEE Omphale. Modèle de projection infranationale par classe d'âge. Permet de projeter la population des communes et territoires sur la base d'hypothèses de fécondité, mortalité, migration. Le modèle a été utilisé pour les projections 2050 publiées en 2017 ; une nouvelle version a été publiée en 2025 avec une réactualisation des hypothèses.

Limites Omphale : la fiabilité décroît rapidement à 10+ ans et pour les petites unités spatiales. Les projections à 2032 sur les villes moyennes individuelles sont indicatives ; les ordres de grandeur sont robustes.

INED — projections complémentaires sur la fécondité.

DREES — projections de besoins en modes de garde, en places de maternité, en personnels.

6.4 Trois scénarios pour 2032

Les scénarios détaillés figurent dans le rapport de fond. Sommairement :

- Scénario central. ICF stable à 1,55-1,60 ; solde naturel structurellement négatif (-30 000 à -60 000/an d'ici 2032) ; population française à ~69,5 millions en 2032 (par solde migratoire positif). Villes moyennes en décroissance : poursuite du déclin démographique, fermeture d'écoles et de maternités complémentaire.
- Scénario bas (« déclin accéléré »). ICF descendant à 1,40 ; solde naturel à -100 000/an d'ici 2032 ; effet de cliquet (recul du nombre de femmes en âge de procréer). Villes moyennes en décroissance : effet domino sur services publics et tissu économique.
- Scénario haut (« rebond modéré »). ICF remontant à 1,70 sous l'effet conjugué d'amélioration économique des jeunes adultes, de politiques familiales renforcées, et d'effet de retour vers les villes moyennes. Naissances stabilisées à 700 000/an. Solde naturel proche de zéro.

Comparaison entre les trois scénarios : l'écart entre scénario bas et scénario haut sur le nombre de naissances cumulées 2026-2032 est de l'ordre de 300 000-400 000 naissances. C'est de cet ordre de grandeur que dépend la viabilité des services publics dans les villes moyennes en décroissance.

7. Politiques publiques en direction de la natalité

7.1 La politique familiale française — un édifice substantiel

La politique familiale française est, en proportion du PIB, l'une des plus généreuses de l'OCDE (~3 % du PIB tous dispositifs confondus).

Architecture :

- Prestations familiales (CNAF) : allocations familiales, complément familial, allocation de base PAJE, allocation de soutien familial. ~37 Mds €/an.
- Congés parentaux : congé maternité (16 semaines), paternité (28 jours depuis 2021), parental d'éducation, congé enfant malade.
- Modes de garde : crèches (380 000 places ~2024), assistantes maternelles (~800 000 enfants accueillis), garde à domicile, école maternelle dès 3 ans (obligatoire depuis 2019).
- Fiscalité : quotient familial (~13 Mds €), réductions d'impôt liées aux enfants, abattement.
- Politiques de logement : aides personnalisées au logement (APL), prêt à taux zéro pour les familles.
- Politiques territoriales : Schéma départemental des services aux familles (SDSF), Caisses d'allocations familiales (CAF) départementales.

7.2 La « relance ciblée » annoncée en janvier 2024

Le président de la République a annoncé le 16 janvier 2024 un « réarmement démographique ». Mesures principales :

- Congé de naissance de 6 mois mieux rémunéré (en remplacement du congé parental d'éducation jugé peu attractif).
- Plan crèche 200 000 places supplémentaires d'ici 2030.
- Mesures spécifiques à l'infertilité.

Mise en œuvre opérationnelle (2024-2026) : lente. Plusieurs mesures encore en attente de décret. Bilan d'étape mitigé.

7.3 Effets attendus et démontrés

Les évaluations internationales (OCDE, Thévenon, Adsera) convergent sur le constat suivant : les politiques familiales ont un effet probable sur la fécondité, mais cet effet est modeste (entre 0,1 et 0,3 enfant supplémentaire par femme) et il porte plus sur le calendrier (anticipation des naissances) que sur le nombre final d'enfants.

Les mesures à effet documenté positif :

- Modes de garde universels accessibles (Suède, Danemark, France relativement).
- Congé parental rémunéré et partagé (réforme allemande Elterngeld 2007).
- Soutien au logement des familles.

Les mesures à effet documenté faible ou nul :

- Prestations financières non ciblées (Hongrie, Russie, Italie — peu d'effet sur fécondité).
- Discours politiques de « relance » sans dispositif opérationnel.
- Mesures fiscales sans soutien aux modes de garde.

8. Articulation aux trois transitions transverses Nexus

8.1 Transition mobilité

Trois dimensions de la mobilité interagissent avec la natalité dans les villes moyennes : mobilité résidentielle (familles 30-40 ans cherchant un cadre de vie en ville moyenne, ou au contraire départ par contrainte économique), mobilité quotidienne (accès aux maternités et services pédiatriques éloignés, école éloignée, services de la petite enfance), mobilité professionnelle (conciliation emploi-enfants, télétravail).

8.2 Transition cognitive

L'IA générative et la transition cognitive entrent en interaction avec la natalité sur deux registres. D'abord, la transformation du marché du travail (rapport S15 IA et marché du travail, septembre 2026) peut accélérer ou ralentir l'autonomie économique des jeunes adultes, déterminant majeur de la fécondité. Ensuite, les outils numériques d'accompagnement parental (suivi grossesse, télémedecine pédiatrique, soutien à la parentalité) ouvrent des possibilités nouvelles, particulièrement pertinentes en zones à faible densité de services médicaux.

8.3 Transition énergétique

L'écologisation des arbitrages de fécondité — une fraction des jeunes adultes invoquant des arguments écologiques pour différer ou renoncer à la parentalité — est un phénomène nouveau qui mérite signalement.

Quoique mineur quantitativement (10-25 % selon les enquêtes), il est en croissance et structurant pour certaines catégories sociales. Les politiques publiques de la natalité ne peuvent ignorer cette dimension.

9. Angles morts et limites empiriques

9.1 Effet propre des politiques familiales mal isolé

Les évaluations contrefactuelles rigoureuses des politiques familiales françaises sont rares. La Cour des comptes (2023) signale cette lacune. Les estimations de l'effet propre (0,1 à 0,3 enfant/femme) ont une variance importante.

9.2 Causes culturelles difficiles à quantifier

La part respective des causes économiques (revenu, logement, emploi) et des causes culturelles (transformation des modèles familiaux, écologisation) dans la baisse de la fécondité est, à la date de référence, mal partagée. Les estimations varient selon les écoles théoriques.

9.3 Incertitude prospective élevée à 6 ans

Les projections à 6 ans reposent sur des hypothèses dont la sensibilité est forte. Les scénarios INSEE de 2017 ont surestimé la fécondité 2025 ; ceux de 2021 l'ont aussi surestimée. Cette difficulté de prévision est elle-même un signe que les déterminants structurels évoluent rapidement.

9.4 Granularité territoriale limitée

Les projections par taille de commune sont disponibles mais avec une incertitude croissante au fur et à mesure qu'on descend en granularité. Les projections par ville moyenne individuelle (470 communes) sont indicatives.

9.5 Effet du télétravail sur la mobilité familiale mal mesuré

Le télétravail post-COVID a, sur 2020-2024, brièvement modifié l'équilibre. À la date de référence, l'effet net sur les villes moyennes (« ré-attractivité familiale ») reste à confirmer empiriquement, sur des cohortes plus longues.

9.6 Conséquences économiques de la baisse de la fécondité peu quantifiées

L'effet de la baisse de la fécondité sur le PIB, la productivité, les retraites est documenté en macroéconomie générale, mais la déclinaison territoriale (ville moyenne par ville moyenne) est rare. Le modèle Omphale ne projette pas le PIB local.

9.7 Absence de modèle prospectif Nexus consolidé

Premier rapport prospectif Nexus : la méthode des scénarios contrastés est posée mais l'expérience cumulative n'est pas encore disponible. La sensibilité aux hypothèses sera affinée au fur et à mesure des publications.

10. Sources mobilisées : liste hiérarchisée

10.1 Premier rang — peer-reviewed et autorités publiques

STATISTIQUES PUBLIQUES FRANÇAISES

- INSEE — Bilan démographique 2025, Insee Première n° 2087 (publication janvier 2026). Référence centrale.
- INSEE — Indicateur conjoncturel de fécondité, séries longues.
- INSEE — Projections de population à l'horizon 2070 (publication 2021), Omphale 2025.
- INSEE Première n° 1652 — D'ici 2050, la population augmenterait dans toutes les régions de métropole.
- INSEE Analyses régionales — Vieillissement et attractivité conditionnent l'avenir démographique des villes moyennes (n° 45 Auvergne-Rhône-Alpes).
- INED — Tout savoir sur la population, chiffres Europe et pays développés.
- INED — Population et Sociétés (publication mensuelle), travaux Gilles Pison, Magali Mazuy, Arnaud Régnier-Loilier.
- DREES — Études et résultats sur la natalité, les maternités, les modes de garde.
- DREES — Fiche 18 Les maternités (édition 2025 des Établissements de santé).
- CNAF — Statistiques annuelles, Filoue, données prestations familiales.

RAPPORTS PARLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS

- Cour des comptes — rapport 2023 sur la politique familiale.
- HCFEA (Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge) — rapport 2024 sur la baisse de la fécondité française.
- Sénat — Délégation aux droits des femmes, rapport 2024 sur les congés parentaux.
- Rapport Pr Yves Ville (2024) sur les maternités.
- IGAS — études sur la périnatalité.
- Centre d'observation de la société.

TRAVAUX ACADÉMIQUES PEER-REVIEWED

- Gilles Pison (INED, MNHN), Magali Mazuy (INED), Arnaud Régnier-Loilier (INED) — démographie de la famille.
- Laurent Toulemon (INED) — fécondité et travail.
- Anne Solaz (INED), Ariane Pailhé, Hélène Périvier — inégalités de genre et fécondité.
- Hervé Le Bras (EHESS) — démographie territoriale.
- Olivier Galland (CNRS) — sociologie de la jeunesse.
- Olivier Thévenon (OCDE) — économie des politiques familiales.
- Laurent Davezies (CNAM), Pierre Veltz (École des Ponts) — économie résidentielle.

INSTITUTIONS INTERNATIONALES

- Eurostat — statistiques fécondité, naissances, comparaisons UE.
- OCDE — Family Database, publications Society at a Glance.
- ONU — World Population Prospects (édition 2024).
- FMI — David Bloom 2025 « Le débat sur la baisse de la fécondité ».
- INE Espagne, ISTAT Italie, Destatis Allemagne, Statistics Korea — données nationales.

10.2 Second rang — think tanks, presse, associations

- OFCE, Institut Montaigne, Fondation Jean-Jaurès, Terra Nova.
- Centre d'observation de la société.
- Statista, Touteurope.eu — synthèses comparatives.
- Le Monde, Les Échos, Le Figaro, La Croix — couverture journalistique.
- UNAF, CSF, AFC, FCSF — associations familiales.

10.3 Sources écartées

- Sites SEO sans démarche éditoriale — exclus.

- Discours politiques sans données — utilisés comme positions identifiées, non comme sources factuelles.
- Études commerciales sans audit méthodologique — utilisées avec prudence.

10.4 Note méthodologique de triangulation

- ICF 2025 France : INSEE 1,56 (source unique de référence) ; cohérent avec la baisse continue depuis 2014.
- Solde naturel négatif 2025 : INSEE, Vidal, Lab Ocirp — convergence sur -6 000.
- Espérance de vie 2025 : INSEE 85,9 F / 80,3 H (source unique).
- Maternités fermées : DREES 2025 (457 maternités), 720 en 2000 (source : France Info ; Le Figaro).
- Comparaisons internationales : Eurostat, INED, OECD Family Database — convergence sur les ordres de grandeur.

Divergences signalées : estimations de l'effet propre des politiques familiales (0,1 à 0,3 enfant/femme selon méthodes) ; estimation de la part des arbitrages écologiques dans la baisse de fécondité (10 à 25 % selon enquêtes) ; projections villes moyennes 2032 (variance importante selon hypothèses retenues).

— *Fin du rapport empirique* —

Recherche empirique Nexus — Natalité et villes moyennes 2032 — Version 0-1